

# Futur Plan de Gestion bruxellois de l'Eau 2022 - 2027

## Contribution et Pistes de réflexions



Une proposition des  
États-Généraux de l'Eau à Bruxelles

Bruxelles, août 2019

## Introduction

Les EGEB sont nés en partie du rapport au PGE. On rappellera que le subsidé qu'avait reçu les EGEB à l'époque en 2010 - 2011 avait pour objet de construire un débat sur les propositions contenues dans le premier projet de plan de gestion et, dès lors, d'alimenter la dynamique participative. C'était un mandat officiel.

Déjà à l'époque, l'idée avait été de construire une position avant de se prononcer par rapport au contenu de ce PGE en gestation. Les EGEB se sont toujours posés en société civile « insituante », propositionnelle, plus qu'en opposition critique frontale. C'est parce que les EGEB possèdent ce côté propositionnel qu'ils agissent ici sur la base de leurs fonds propres (et de manière bénévole), cet aspect est central.

L'objectif de la rencontre sur le PGE proposée par les EGEB était multiple. Il s'agit autant d'un travail d'éducation permanente, que de co-construction ou encore de production d'un texte dont l'objectif est de contribuer à alimenter le PGE dans cette phase ouverte. Il ne s'agissait donc pas de produire un texte où tout le monde serait d'accord sur tout (bien que si cela devait être le cas, ce serait fort bien!).

Pour ce faire, nous avons proposé de travailler à partir d'un « corpus » de pensée propre aux EGEB, produit d'un savoir co-construit avec de nombreux acteurs de terrains depuis bientôt une décennie. Ce corpus de pensée se veut résolument participatif, eco-systémique, se fondant sur une « écologie des pratiques », donc aussi pragmatique, avec une vision sur les communs, etc. Six thèmes sont dégagés et sont repris dans ce texte-ci.

### Le statut du présent texte

Ce qu'il en est ressorti, est donc un ensemble de propositions, d'idées forces ou d'idées neuves (ou non), qui pourront même être contradictoires ou encore à débattre. Il ne s'agit pas d'un texte abouti, mais un texte pouvant apporter une contribution à l'élaboration du futur PGE. D'une certaine manière il est également un appel aux autorités pour que le travail de participation de la construction de ce PGE soit la plus large possible et ne soit vu que comme un début.

Le processus du PGE est encore long d'une part et, d'autre part, il s'agira de continuer le mouvement de la pensée sur ces questions, soit en dehors du programme officiel d'élaboration du PGE, à partir de la société civile, sur des questions spécifiques et dans une vision de très long terme.

C'est autour du texte proposé par les EGEB que les discussions ont eu lieu. Ce texte initial n'était pas une thèse à prendre ou à laisser, mais une manière d'initier la réflexion et d'offrir des points d'appui sur des questions qui comptent.

Lors de la soirée de rencontre, six tables de discussion ont eu lieu autour de six thématiques, chaque participant pouvant participer à deux tables de discussion dans la soirée. La présente synthèse reprend ces thématiques mais se permet de faire glisser des éléments de discussion d'une thématique à une autre lorsqu'il s'avère que le re-découpage le justifie.

Le présent document reprend donc des éléments du texte de base qui a été présenté aux participants, des éléments rapportés de discussion préparatoires ou d'acteurs qui n'ont pu venir, d'éléments de précisions ramenés par les synthétiseurs et enfin et surtout, bien entendu, une synthèse des discussions qui ont eu lieu le 26 août. Lorsque cela s'avérait nécessaire, les synthétiseurs de ce texte se sont permis d'aller rechercher des références en dehors de la rencontre, afin que des éléments centraux ne soient pas omis.

Ce texte ne se veut pas être en opposition au document de pré-projet de PGE mais en décalage. On le verra, il y a beaucoup en commun mais aussi des différences. Il ne s'agit pas d'une série de

réponses aux questions posées par le pré-projet de PGE, mais ce travail contribuera espérons-le à alimenter certaines d'entre elles. Nous ne doutons pas que de nombreux points contenus dans notre texte soient déjà connus de BE ou des opérateurs de l'eau, mais une manière de les agencer, de les organiser de les hiérarchiser, etc, peut peut-être apporter du neuf ou donner des pistes de nouveauté.

Enfin, nous demandons une indulgence. Dans certains cas les choses sont très précises mais manquent de références, dans d'autres cas, les propos sont relativement imprécis, mais nous l'espérons permettent d'ouvrir des pistes. En outre, le texte comporte quelques répétitions qui peuvent s'expliquer par le fait que les sujets traités aux différentes tables croisent les différentes thématiques de ces dernières.

Encore une fois ce texte issu d'un travail exclusivement bénévole - dans les temps libres des personnes - n'est pas « à prendre où à laisser » mais propose un trajet de pensées possibles d'un point de vue de société civile et citoyen.

### Quelques abréviations courantes dans le texte

- BO: bassin d'orage
- FDSS : Fédération des services sociaux
- NRU : nouvelle rivière urbaine
- RCU : règlement communal d'urbanisme
- RRU : règlement régional d'urbanisme

## Les personnes qui ont participé à la rencontre

*Nous les remercions chaleureusement tou.te.s les participant.e.s pour leurs apports et leurs contributions, ainsi que la qualité des débats qu'elles ont permis... et nous nous excusons par avance auprès de celles et ceux que nous n'aurions pas mentionnées.*

- Abdessamad MELLAS, Commune de Schaerbeek
- Amandine TIBERGHIE, Natagora
- Andy LAHOU, EGEB
- Anne DE CANNIERE, particulier
- Carine PAQUES, Commune de Schaerbeek
- Christian LEGROS, Belgaqua
- Claire BRAUN, particulier
- Daniel DELVAUX, Commune de Berchem-Sainte-Agathe
- Eglantine DAUMERIE, Homegrade
- Emilie LAVENDER, Bruxelles Environnement
- Florian BARETTE, Vrije Universiteit Brussel
- François LEBECQ, CA EGEB
- Laanait AZDINE, Vivaqua
- Laura REBREANU, Beci
- Lea VROMMAN, Brussels Blue Community
- Leila BENSALAM, QuartierWielsWijk
- Luce DORIAUX, Centre d'appui Social-Energie de la Fédération des Services Sociaux
- Maud MARSIN, Inter-Environnement Bruxelles
- Nicolas BASTIN, EGEB / Brusseau
- Pietro FRAGAPANE, Bruxelles Environnement
- Victor NTACORIGIRA, Collectif Bruxelles-Bujumbura

*Et... les l'équipe des EGEB ou proches d'elle ayant pris part à l'organisation de la soirée et à l'écriture du présent texte, qui en est issu :*

- Alain PARISOT, soutien logistique
- Alice NALPAS, correction
- Antoine DEVILLET, prise de note
- Dominique NALPAS, animateur, et synthèse du texte
- Françoise DEBATTY, relecture avisée
- Kim TONDEUR, animateur et prise de notes
- Lola ROMERO-PINAZO, animatrice, prise de notes
- Michel BASTIN, animateur, et synthèse du texte
- Marie NALPAS, prise de note, correction
- Myriam STOFFEN, prise de note

En signant, ces personnes ne signifient pas qu'elles sont d'accord avec tous les propos du présent document, par contre, elles indiquent qu'elles acceptent qu'il y ait une diversité d'opinions. Chacun.e signe comme citoyen.ne, situant d'où vient ses compétences ou savoir dans la matière qui nous occupe, mais pas au nom de l'organisation, de l'entreprise ou association dans la- ou les-elles elle est engagé.e.

## Rappel des éléments / propositions indiscutables pour les EGEB

**Eau Ressource.** L'eau de pluie n'est pas un déchet. Il faut sortir l'eau de pluie de sa destinée historique à Bruxelles - le tuyau d'égout - afin de restaurer le cycle de l'eau et que celle-ci redevienne un élément dont on prend soin, en soi ou comme ressource.

**Eau politique & participation.** L'eau n'est pas « neutre » mais pétrie d'enjeux sociaux, institutionnels, politiques, etc. Si l'histoire de la gestion de l'eau est une histoire du renforcement de la place de l'expert et du technicien face au citoyen, devenu simple consommateur, il s'agit d'inverser cette tendance en favorisant des pratiques et savoirs citoyens de l'eau, en ouvrant les paroles sur l'eau et l'environnement.

La **gestion décentralisée ou à la source** s'applique au plus près de là où l'eau de pluie tombe et où la source sort de terre. Elle se fonde sur des principes simples pour limiter les ruissellements : la rétention (tamponnage ou stockage), le ralentissement, l'infiltration ou l'évapotranspiration. Cette manière de gérer l'eau qui évite le recours à des technologies de haute intensité et permet une appropriation par le plus grand nombre doit prendre une place toujours plus grande. On y retrouve les notions de NRU, maillage bleu, maillage pluie, etc.

Il y a **Solidarité de bassin** versant lorsque les habitants de l'amont d'un bassin versant se soucient des habitants de l'aval, plus exposés aux risques d'inondations, et qu'ils élaborent ensemble des réponses communes à ces problèmes. Telles que des propositions d'aménagements permettant une gestion à la source des eaux pluviales, dans les espaces publics comme privés (Nouvelles rivières urbaines, îlots d'eau). Si cette notion a fait prise auprès des habitants de Bruxelles, elle ne parle pas seulement de relations inter-individuelles mais aussi inter-communales, inter-institutionnelles, inter-régionales, voire internationales. A tout ces niveaux, il faut développer la solidarité de bassin versant.

La **résilience du territoire** face aux inondations et autres problématiques liées à la gestion actuelle de l'eau. Les crises (inondations, sécheresses, etc.) vont s'amplifier avec le réchauffement climatique mais aussi avec la minéralisation continue de la ville. Rendre le territoire résilient, c'est proposer que s'y trouve plus de réponses dans de nombreux registres, en impliquant plus d'acteurs.

# Thème 1.

## Climat, paysage et nature: restaurer le cycle de l'eau

### Penser de façon écosystémique

Eaux de surface, eaux souterraines, climat, phénomènes météorologiques (inondations, sécheresses, etc.). Notre intuition est qu'il ne faut pas délier ces questions. Restaurer le cycle de l'eau et développer une nouvelle culture de l'eau traitée non comme déchet mais comme ressource doit permettre de soulager le réseau d'égouttage et de diminuer les risques d'inondations ainsi que la pollution des eaux, d'en réduire les volumes à épurer, de recharger les nappes phréatiques, de réduire les pics de chaleurs en été et, in fine, de favoriser la nature (au-delà de la biodiversité).

Partout, cela implique :

- de gérer l'eau à la source, tant au niveau des voiries, des espaces verts que des parcelles publiques et privées, et ce y compris dans la ville dense

- pour parer aux inondations, de préserver - et de créer - des zones de temporisation.

Pour parer au risque de sécheresse, de concevoir des espaces végétalisés, aptes à préserver une certaine humidité et à jouer un rôle d'îlot de fraîcheur urbaine.

- d'interconnecter tous ces dispositifs et de les connecter, chaque fois que possible, au réseau hydrographique.

Ceci répond aux objectifs du futur PGE, qui entend viser les « déconnexions des eaux claires du réseau d'égouttage », et plus largement les « solutions basées sur la nature ».

Cette approche paysagère doit devenir première et structurante de toute la politique de l'eau. Elle apportera une qualité esthétique ainsi que bienfaits et aménités. Tandis que la présence accrue de l'eau en ville permettra d'en multiplier les usages et fonctions, ce qui stimulera un nouveau rapport à l'eau.

La question n'est pas de savoir si l'eau occupe une place suffisante dans la vie des bruxellois mais plutôt : comment l'eau peut-elle se faire une place parmi tous les usages de l'espace ? Comment cette visibilité retrouvée de l'eau en ville permet-elle une écologisation des pratiques ?

### Définir pour reconnaître, planifier, réglementer

*De la densification, en particulier dans les zones sensibles*

On sait que la population bruxelloise augmente, et avec elle les besoins de logements accessibles, d'infrastructures scolaires, de services, etc. Une sociologie fine des ménages est souhaitable, afin de mieux connaître la réalité de ces besoins au-delà d'un discours qui sert parfois à défendre les intérêts d'investisseurs privés, peu soucieux de répondre aux besoins de la population bruxelloise.

Actuellement, les chantiers tendent à proliférer dans certains quartiers de la capitale déjà très denses (Forest, Ixelles) et situés dans des zones inondables ou hydrologiquement sensibles. On y constate que les nappes sont pompées et trop souvent renvoyées à l'égout. C'est en contradiction avec l'esprit du PGE et... avec le bon sens : de l'eau propre se retrouve en grande quantité et au prix fort dans les réseaux d'assainissement, et on connaît les risques de stabilité que cette pratique fait courir aux immeubles proches des chantiers.

De prime abord, il convient d'éviter de construire encore dans ces quartiers comme le prévoyaient les précédents PGE. En tout cas, il est indispensable d'étudier au mieux les terrains sur le plan hydrologique, d'y maintenir - et d'y créer - des espaces perméables et des zones de temporisation (noues, jardins de pluie...). L'enjeu touche à la justice écologique et sociale : pendant les périodes de grosses chaleurs qui risquent d'augmenter, on observe que l'air est bien plus respirable dans des communes très vertes et aisées (Woluwe-Saint-Pierre) que dans d'autres plus défavorisées et fortement bâties (Molenbeek)<sup>1</sup>.

1 Groen en water als koelementen, De Standaard, 27 juin 2019

Et, en cas en construction, il convient de privilégier des types d'architecture « zéro impact » sur le cycle de l'eau : sans caves ni parking en sous-sol, sur pilotis. Et cela est possible : à Ixelles, sur l'ancien jardin Gray, un immeuble de logements sociaux sera bâti sans parking souterrain et sur piliers.

### *Des espaces publics*

Si la densité des intérieurs d'îlots contribue à rendre la ville imperméable, qu'en est-il de la perméabilité des espaces publics ? Certaines communes mettent certes en œuvre des aménagements intéressants d'espaces publics désimperméabilisés ou de maillage pluie et ont en leur sein des personnes qui développent autour de ces questions une expertise qu'il faut saluer. Néanmoins, plus d'une place publique récemment réaménagée présente une surface fort minérale et fort peu perméable, notamment parce que des parkings souterrains sont construits en dessous, et parce que cette conception de l'espace vu comme polyvalent du fait de sa nudité semble à la mode. De tels choix font cependant l'objet de remises en question, à juste titre: Saint-Gilles a ainsi renoncé à construire un parking sous la place Marie Janson.

Du reste, dans l'espace public, les chemins de l'eau rencontrent souvent ceux de la mobilité. Douce... ou « dure ». Nous en parlons également dans le thème 3. A propos d'un changement de comportement à impulser, difficile à accepter pour beaucoup certes, mais nécessaire, nous pourrions dire ici que les nouveaux cheminements d'eau (NRU, maillage pluie) vont de paire avec les cheminements « verts » et de mobilité douce. Cette vision ressort bien souvent des cartographies collaboratives que les EGEB ont effectuées avec des habitants - qui ont pu inspirer des réalisations concrètes telles « le Tracé de l'eau » dans le quartier Saint-Denis à Forest.

### *Pistes à explorer*

De nombreuses pistes s'ouvrent ici pour concrétiser de telles visions, entre arbitrages, regards « méta » et nécessaire réglementation.

### *Arbitrer*

Peut-on penser une approche paysagère qui permettrait de concilier les dimensions sociales (demande de logements, d'écoles), économiques et environnementales<sup>2</sup> ? Au terme de laquelle serait encouragée, en fonction des spécificités d'une situation donnée, une vision hydrologique ambitieuse qui fasse la part belle aux aménités paysagères, sociales.

Si l'arbitrage doit s'opérer situation par situation, sans doute doit-il aussi s'opérer à l'échelle de la Région, ou d'une commune : faut-il densifier d'abord les quartiers souvent déjà denses situés dans le fond des vallées, et donc les plus soumis aux risques hydrologiques ? Voire, faut-il permettre la rénovation du bâti des quartiers anciens dans la seule perspective de la rentabilité des sols ?

### *Créer et maintenir des zones humides, des zones de temporisation au sein du tissu urbain*

Le cas du Marais Wiels, phénomène hydrologique remarquable, doit attirer notre attention sur des sites au statut indéfini, qui suscitent un attachement de la part d'acteurs citoyens et contribuent au sein du tissu urbain, à renouer avec les cycles naturels (eau, végétal). Nombre de ces sites sont voués à disparaître ou ont déjà disparu<sup>3</sup>. Il nous semble pensable, voire indispensable de leur reconnaître un statut, une nouvelle catégorie de sites à protéger (nouvelles réserves naturelles urbaines ? zones d'expérimentations urbaines ?), à la croisée entre questions écologiques, sociales (besoins de terrains de jeux, de cultures potagères), esthétiques... et hydrologiques, tant ces zones recèlent un réel potentiel de temporisation, d'infiltration, etc ! D'aucuns plaident pour un rafraîchissement structurel de la ville, lequel passe par la végétalisation, ainsi que par la présence d'eau en surface, la plus permanente possible. Or elle manque dans la ville dense...<sup>4</sup>

### *Penser méta*

En amont des spécificités de chaque situation, il serait utile de développer sur la question de la densification, de ses enjeux et impacts une vision qui transcende les intérêts particuliers, les vues à court-terme... :

<sup>2</sup> Voir à ce sujet: Les urbanistes et l'approche écologique de la nature en ville : une conciliation possible ? Laure Cormier, Centre pour la communication scientifique directe, CCSD, France, 2017-2019 <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01597268> (consultation, 1er septembre 2019)

<sup>3</sup> Citons ici pour mémoire la Friche Eggevorde, proche du Parc Léopold, les sites des Huileries à Forest, etc. etc.

<sup>4</sup> Groen en water als koelelementen, De Standaard, 27 juin 2019

- au travers d'un panel citoyen ou d'autres formes d'ateliers participatifs prospectifs (voir thème 6) ?
- de recherches en co-création réunissant habitants, architectes, urbanistes, paysagistes et autres acteurs académiques et/ou urbains afin de développer ensemble des connaissances spécifiques au contexte bruxellois ?

### *Réglementer*

Si chaque situation locale a sa spécificité, il importe néanmoins qu'elles puissent se référer à un cadre réglementaire clair. Telles sont les intentions annoncées du PGE. Nous souhaitons qu'à cette fin, il contrebalance, dans le sens d'une plus grande régulation, une récente réforme du COBAT qui fait la part belle aux intérêts des promoteurs immobiliers. Une réglementation forte nous semble nécessaire tout comme une meilleure coordination entre les divers outils de planification, de même qu'une clarification et une simplification des compétences.

Un renforcement en fait des réglementations en vigueur afin :

- d'encadrer la densification, dans une vision écosystémique
- de freiner l'imperméabilisation, tout particulièrement dans les zones sensibles
- de renforcer la gestion de l'eau à la parcelle, à fortiori de bannir les rejets à l'égout des eaux de la nappe
- d'imposer des études sérieuses d'incidences hydrologiques des projets immobiliers sur l'existant et de permettre des contrôles et des mesures de l'état de la nappe plus fréquents sur les chantiers
- d'entrer en résonance, tant dans leurs objectifs que dans les moyens de les atteindre, avec les plans nature, mobilité, etc.
- de limiter drastiquement l'impact hydrologique d'infrastructures très gourmandes en eau à fortiori quand elles ne présentent aucune utilité écologique ou sociale, tels les golfs ou les piscines privées

En outre, certains outils facilitent la mise en œuvre de telles réglementations. Ainsi peut-on imaginer :

- un « Hemelwaterplan »<sup>5</sup> (plan eaux pluviales) pour chaque commune bruxelloise, à l'instar de ce qui se passe en Flandre ? Chaque commune flamande est obligée d'avoir un tel plan de gestion des eaux pluviales - subsidiés par la Région flamande - avec des lignes directrices pour les architectes/urbanistes/etc. ?
- un indicateur du caractère hydrologique d'une parcelle (présence d'une source ou d'une résurgence, nappe affleurante, mare, zone humide potentiellement intéressante, etc.) qui doit être pris en compte dans les permis d'urbanisme, à l'instar du coefficient CBS+ à propos des biotope ?

### Déconnecter, connecter et interconnecter

Le futur PGE entend poursuivre la « reconnexion de cours d'eau, déconnexion des eaux claires du réseau d'égouttage ». Cela va évidemment dans le bon sens.

La gestion à la parcelle est l'objet de toujours plus d'attention dans les législations régionales. Cependant, il importe de penser des aménagements en réseau. Tout comme on parle en termes de biodiversité, de trame verte, de chapelets ou d'archipels de petites zones humides, de toitures végétalisées et humidifiées, il s'agit d'interconnecter les aménagements paysagers, de constituer ainsi une trame bleue, et de relier cette trame au réseau hydrographique, in fine, d'amener davantage d'eau à la Senne.

La recherche des exutoires vers le réseau hydrographique constitue un enjeu majeur. En effet à quoi sert de déconnecter les eaux de pluie, de faire des Nouvelles rivières urbaines, etc. s'il n'y a pas d'exutoire ? On pense ici à l'exemple du Val d'or dans la Woluwe. Cependant, certaines recherches faites par Brusseau montrent qu'il y a plus de potentiels que l'on ne croit : les réseaux souterrains bruxellois comptent des puits et autres siphons désaffectés ou peu utilisés, et là où il n'en existe pas des connexions sont envisageables.

Du reste, des projets de connexion sont parfois hypothéqués, ralentis ou empêchés du fait d'un certain nombre de contraintes techniques, financières... De tels cas sont inévitables ; cependant favoriser des transversalités permettra de prendre ces contraintes en compte afin de pouvoir les dépasser, voire jouer avec elles. Ceci nous renvoie aux thèmes 5 et 6 du présent document sur les questions économiques et institutionnelles, ainsi qu'au thème 3, à propos de la prise en compte des risques de pollutions et des techniques alternatives pour les traiter.

<sup>5</sup> <https://www.aquafin.be/nl-be/gemeenten-en-steden/hemelwaterplannen>

## Expérimenter

Pour toutes ces raisons, il y a lieu de ne plus tergiverser, il faut expérimenter. Par exemple la situation du square Lainé où il est prévu de faire un BO est contestée par certains habitants de la zone. L'expérimentation avec la Communauté hydrologique la Recherche action participative Brusseau ??? montre que le BO Lainé ne serait pas nécessaire et que l'on pourrait penser à des dispositifs décentralisés sur l'ensemble du versant de Forest Nord. Avec d'autres habitants, Brusseau a pu également démontrer que le site de l'Abbaye de Forest peut redevenir, au travers d'aménagements paysagers contemporains, le maillon essentiel de la gestion des eaux du versant qu'il était jadis. Ainsi pourrions-nous intégrer la nécessité de l'expérimentation dans le PGE. L'accord semble unanime. Des exemples existent, il faut travailler à partir de ces expériences aussi, les prendre en compte.

### *Le cas des parcs bruxellois*

Les parcs bruxellois, assez nombreux et étendus, constituent autant d'opportunités d'expérimenter une gestion alternative des eaux pluviales.

Là où on a des pentes fortes (par exemple dans les parcs de Forest), nous constatons en période de sécheresse des pelouses brûlées et, de façon générale des sols damés dus aux usages intensifs de ces espaces ouverts, pour le jeu et la vie des citoyens. Cela a pour conséquence de les rendre peu perméables.

### *Pistes à explorer*

(A propos des espaces verts - NB : nous avons traité les parcs au cours de la soirée du 26 août. Néanmoins, l'expérimentation peut et doit se faire dans toutes les thèmes de la ville, en ce compris là où elle est la plus dense).

- Considérer les espaces verts comme autant de sites potentiellement autonomes en termes de gestion d'eaux pluviales, voire pouvant recueillir celle de zones urbaines proches (voir atelier 3 sur la prise en compte des risques liés aux pollutions que peuvent charrier ces eaux) :
  - en remodeler dans ce sens certains reliefs, créer des théâtres de verdure, vallons, combes, jardins de pluie...
  - en repenser chaque fois que possible le couvert végétal, y compris des pelouses, en faisant la part belle à une plus grande biodiversité et à une gestion des eaux de ruissellement, tout ceci en n'oubliant pas le rôle social, récréatif des espaces verts
  - alimenter les étangs et pièces d'eau existants par les eaux de ruissellement des alentours
- appuyer cette expérimentation - quel qu'en soit le terrain - sur une double transversalité à instituer et/ou renforcer : entre acteurs institutionnels et citoyens, et entre secteurs d'activités : aménagement du territoire, gestion de l'eau, mobilité, patrimoine, etc. (voir thème gouvernance).

## Mieux connaître pour agir avec intelligence

Ces expériences nous montrent qu'opérer les meilleurs choix à une échelle très locale ou régionale implique de développer toujours plus la connaissance des réseaux hydrauliques et hydrographiques, du sous-sol, des nappes... L'expertise citoyenne en dialogue avec l'expertise instituée a un grand rôle à jouer ici. Nous revenons en dernière partie de ce document au dialogue (parfois tendu) à renforcer entre acteurs citoyens et institutionnels, aux instances et moments favorisant ce dialogue.

### *De la nécessité des archives*

La carte n'est pas le territoire, disait Korzybski. Elle aide néanmoins à le comprendre. Les archives, locales en particulier, sont d'une aide précieuse : l'approche historique du territoire, l'identification des anciens réseaux hydrographiques (sources, cours d'eau et fossés, étangs, etc.), une meilleure connaissance du développement des canalisations... contribuent à une compréhension des situations actuelles (présence d'humidité à certains endroits) qui doit pouvoir orienter des choix d'aménagements plus judicieux.

Rappelons les recherches effectuées par H. Wielens à propos des sources ainsi que le travail important effectué depuis des années par des citoyennes à Forest ; bénévolement, elles recherchent dans les archives communales (en piètre état) tout ce qui permet de mieux comprendre l'ancienne hydrographie de la commune. Leur but est que ce patrimoine vienne à l'appui d'une politique urbanistique qui tienne compte des réalités de terrain.

Divers acteurs locaux, activistes ou passionné.e.s d'histoire ont des connaissances précises de leur terrain local, et sont en cela de précieux alliés des chercheurs. Il est crucial que les archives locales soient conservées, numérisées et accessibles aux citoyens comme aux acteurs concernés par des projets urbains, et qu'un dialogue soit facilité entre leurs gestionnaires, les citoyen.ne.s activistes/passionné.e.s et le monde académique.

#### *Pistes de travail*

Il importe bien évidemment de maintenir et de renforcer les moyens pour la conservation, le traitement et l'accessibilité aisée des archives locales, ce dans un esprit de plus grande ouvertures aux savoirs citoyens. Dans ce sens, il est souhaitable que la Fonderie poursuive son travail de coordination des sources historiques locales, ainsi qu'elle le fait depuis plusieurs années - et d'envisager la mise à disposition en ligne d'une partie de ces archives au travers de plates-formes de type Cartesius<sup>6</sup>.

### Former, conseiller

Nous y revenons plus largement au thème 3, une nouvelle intégration des cycles hydrologiques dans le bâti et le tissu urbain implique des changements culturels, des modifications dans la pratique de certains métiers, ainsi que l'appropriation de connaissances précises, y compris pour se garder des fausses bonnes idées — tels les murs végétaux qui sont en réalité extrêmement « hydrophages ». On pense ici à la formation des architectes/urbanistes, mais aussi des travailleurs des administrations publiques ainsi que du personnel technique. (Voir thème 5 : économie et emploi).

### Se concerter, coordonner

Nous rêvons d'une meilleure coordination entre services compétents afin d'éviter les cas où les institutions se renvoient la balle ou méconnaissent les responsabilités respectives des uns et des autres. Une telle coordination, une plus grande transversalité facilite la mise en commun des connaissances, des expertises, tant pour trouver des solutions dans telle ou telle situation complexe, à une échelle très localisée (un dispositif de déconnexion d'eaux pluviales sous une chaussée pleine d'impétrants) ou plus large (reconnexion d'une rivière à la Senne).

<sup>6</sup> Fruit d'une coopération de l'Institut géographique national, de la Bibliothèque royale, des Archives de l'État et du Musée royal de l'Afrique centrale - [www.cartesius.be](http://www.cartesius.be)

## **Thème 2.**

### **Climat et gestion rationnelle de l'eau : réduire la consommation d'eau potable**

Le changement climatique fait peser sur les ressources en eau potable une menace réelle. Avec un approvisionnement venant de Wallonie, nous avons parfois le sentiment que la ressource est inépuisable. Pourtant Bruxelles est vulnérable à cette situation et il y a lieu, comme le suggère BE, de se montrer innovant quant aux sources d'approvisionnement. Nous avons pu lire qu'en 2018, le captage de Modave, celui qui est le plus qualitatif des captages de VIVAQUA et qui demande le moins de traitement et d'énergie, avait perdu 30 % de ses capacités du fait de la sécheresse. C'est préoccupant si l'on en croit l'évolution du climat.

L'un d'entre nous a pu rencontrer des habitants d'une région de Wallonie fournisseuse d'eau pour Bruxelles et témoigne que dans cette localité on observait nombre de coupures d'eau. Cette information n'a pu être vérifiée, mais il n'est pas impensable que la Capitale soit valorisée par rapport à d'autres zones en Belgique, ce qui ne serait pas plus acceptable.

Ceci dit, nous allons axer nos réflexions ici plutôt sur ce que l'habitant ou l'utilisateur de la ville, l'entrepreneur, peut faire et, surtout, considérer l'eau de pluie, celle qui tombe sur nos toits par simple effet de gravité (sans dépense d'énergie pour l'acheminer), comme une eau suffisamment qualitative pour pouvoir l'envisager comme une ressource pour arroser jardins et potagers, pour remplir les chasses d'eau ou encore faire la lessive. Développer ces nouvelles pratiques implique de suppléer la gestion centralisée de l'eau par une utilisation et une gestion locale et décentralisée de l'eau de pluie. Nous envisagerons quelques autres types de solutions, par ailleurs.

#### **Utiliser l'eau de pluie comme ressource**

Des solutions techniques comme le captage d'eau sur les toitures (déconnexion du réseau d'égouts) et l'installation de citernes de stockage existent déjà. De nombreuses maisons surtout de la première couronne possèdent encore des citernes, mais bien souvent elles sont rendues obsolètes. Leur réintégration n'est pas si facile et peut parfois être coûteuse. L'installation de nouvelles citernes est tout à fait pensable mais le coût de l'eau étant bas, installer ou rénover une citerne pour un usage domestique est un investissement peu rentable, c'est donc d'abord un geste écologique. Tout le monde n'est pas d'accord sur ce point toutefois. Certes, s'il s'agit d'élaborer un double système complet de tuyauterie dans la maison afin de ne pas contaminer le circuit d'eau potable, cela risque en effet d'être un lourd investissement. Mais une utilisation simple sans tout doubler n'est pas si onéreuse.

Pour pallier à cela, il faudrait, pensent certains, une défiscalisation et des primes environnementales accessibles à tous (certaines primes à la réhabilitation existent déjà sur Bruxelles mais sont limitées aux propriétaires occupants). D'autres mesures incitatives comme la taxation du m<sup>2</sup> de toiture non-déconnectée peut être envisagé. A Schaerbeek, par exemple, il y a l'obligation de traiter la question à partir de 60 m<sup>2</sup> de toiture et non pas 100, comme la réglementation bruxelloise le prévoit.

Mais ces réglementations n'opèrent que sur le bâti neuf et pas sur l'ancien. Les mesures incitatives devraient être plus fortes ici. Le précédent PGE ne semble pas avoir donné une part belle à cette récupération de l'eau de pluie, la favorisant essentiellement pour ce qui est de certaines entreprises dont l'Horeca ou autres lavoirs (à vérifier).

En Flandre, Aquafin souhaite gérer les 1,5 millions de citernes d'eau de pluie des personnes vivant dans le jardin même, éventuellement contre rémunération. « Ensemble, ces puits peuvent collecter 15 milliards de litres d'eau de pluie, ce qui signifie que nous évitons les inondations », a déclaré la société de traitement des eaux flamande<sup>7</sup>. La proposition va assez loin, Aquafin entend « utiliser des capteurs et une télécommande pour mesurer et contrôler le niveau dans les puits. Les particuliers qui mettent leur puits à disposition recevraient une compensation dans le cadre de ce plan... ». Un tel dispositif est-il pensable en RBC ? En tout cas cela ouvre un champ de réflexion important.

7 <https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2019/09/02/prime-regenwaterputten-ingezet-in-strijd-tegen-droogte-en-zware/>

Ainsi donc aux côtés de normes et de réglementations (incitants négatifs), il s'agit aussi de créer des incitants positifs, telles que des primes, etc. Il pourrait être utile de mener une réflexion approfondie sur ces questions dans le cadre du nouveau PGE et en renforçant d'une part les expérimentations concrètes en la matière et le débat collectif (avec les personnes concernées : habitants, entrepreneurs et usagers, etc.). Ces derniers en effet sont spécifiquement concernés.

### Renforcer les dynamiques collectives

Dans le cas de bâtiment d'habitation collectif, les eaux récupérées grâce aux citernes ne peuvent être employées que pour les communs et pas pour les réseaux avec des compteurs individuels, parce qu'actuellement, cela s'apparenterait à une revente d'eau. A l'instar de ce qui se fait pour les panneaux solaires, une simplification de la législation sur le partage de l'eau en commun serait intéressante.

Une autre approche de l'utilisation de l'eau de pluie à l'échelle de la parcelle est celle qui consiste à monter des projets collectifs qui réunissent plusieurs propriétaires, usagers (qu'ils soient privés ou publics) de parcelles mitoyennes. Cela réduit les coûts du fait d'une économie d'échelle, renforce les potentiels créatifs, crée du commun et du lien social, amène du dialogue entre droit de propriété et droit d'usage, etc.

Bruxelles est composé de quatre mille îlots environ, ce qui représente une surface de récupération de l'eau de pluie bien supérieure à toutes les surfaces situées dans l'espace public. L'étude Aquatopia<sup>8</sup> tant sur la vallée du Molenbeek que sur les hauteurs de Forest montre que le potentiel de gestion de l'eau qui ne va pas aux égouts lors des épisodes de pluie majeurs (stockage + infiltration) est très conséquent.

L'approche commune à partir des îlots est vraiment expérimentale. Par exemple, avec le projet Îlot d'eau dans le cadre de Brusseau, il est trop tôt pour tirer des enseignements précis de cette manière de travailler. L'on perçoit cependant que l'approche co-créative demande certes du travail mais permet une sensibilisation alliée à une certaine efficacité. On a pu observer que des solutions originales ont pu être inventées, telles par exemple la citerne mur, les citernes molles, etc. Cependant, il reste un gros travail de droit des conventions à accomplir, un soutien en la matière sera nécessaire (aide juridique), ainsi qu'une réflexion sur l'implication des plus démunis (principe de justice), et donc la création d'aides (primes) à ce type de développement.

On le voit, ce type de projet ne va pas se construire « naturellement » si l'on n'imagine pas des solutions en terme de soutien à leur émergence. Les solutions proposées sont dans le principe simples, mais complexes dans leur mise en œuvre, vu la multiplicité des situations concernées. Mais surtout, la culture de la propriété privée est, on le sait, très importante chez nous. Or il est probable que par rapport aux questions environnementales qui nous touchent tous — qui sont de l'ordre des biens communs — une culture de l'action collective, du faire en commun, devienne nécessaire. La question de l'eau est sans doute une voie « royale » en la matière et mérite nombre d'expérimentations.

### Récupérer les eaux usées

La récupération des eaux usées est également un moyen de réduire les usages d'eau potable qui vaut à la fois pour les particuliers et pour les grands bâtiments publics (écoles, autres). Il existe des solutions techniques (pour les eaux domestiques) comme le lagunage, dont les techniques se sont fortement améliorées et qu'il est envisageable d'installer pour de grands bâtiments.

La récupération d'eaux usées peut également permettre de récupérer de l'énergie et de la chaleur, notamment en captant la chaleur de l'eau utilisée pour des douches à des fins de chauffage par exemple.

La récupération des eaux usées contenant de l'urine, grâce à leur concentration en azote, peuvent être utilisée comme engrais mais cela nécessite un traitement préalable pour les débarrasser d'autres substances comme les nitrates. A cette proposition, certaines réserves ont été émises quant aux antibiotiques et autres substances problématiques qui pourraient également s'y trouver ainsi qu'à la faisabilité de ce système de récupération à grande échelle. Il a été conclu qu'il pouvait s'agir d'une solution ponctuelle mais pas d'un système généralisable.

<sup>8</sup> <https://www.egeb-sgwb.be/article304.html>

Cependant sur l'ensemble de ces démarches nos informations sont plutôt insuffisantes. Soit parce que la connaissance en la matière est encore insuffisante, soit parce que l'information n'est pas suffisamment bien présentée. Il est à peu près certain que la (co)recherche et l'expérimentation doivent pouvoir ici aussi devenir centrales. Et ce tant sur le plan chimique, biologique, sanitaire que social (capacité des communautés à se les approprier).

### Renforcer le devoir d'exemplarité des bâtiments publics

Pour ce type d'installation, mais aussi de manière plus générale, il est proposé qu'il y ait un devoir d'exemplarité concernant les bâtiments publics quant à leur gestion de l'eau (renforcement du maillage bleu, du maillage vert, réduction de la consommation d'eau potable), que ce soit tant au niveau local que régional, mais également au niveau fédéral et européen. Il y a lieu pour toutes ces bâtiments de rendre visible cette exemplarité, de la signaler, d'en expliquer les modalités... Bruxelles est la capitale de nombre d'institutions. Son rayonnement est réel et de plus en plus important. Ne serait ce pas intéressant que le Parlement européen soit conforme à cette gestion exemplaire de l'eau ?

A ce sujet, il a été relevé que BE avait un dossier sur différents bâtiments exemplaires mais dont le contenu n'est plus à jour (à vérifier). L'enrichissement de dossiers de ce type est important pour ne pas devoir tout réinventer à chaque fois et profiter des expériences déjà en place.

### Informer sur les déperditions d'eau et les travaux en cours

Évoquons ici et de manière brève des déperditions d'eau potable en grande quantité qui sont dues à la vétusté et au mauvais état du réseau d'eau de Bruxelles : les fuites y sont importantes. Une amélioration de l'état de ce réseau est de la responsabilité des pouvoirs publics. La chose est connue mais pas nécessairement par le plus grand nombre. Il est vrai que les travaux en ville sont visibles, mais le citoyen lambda n'a pas toujours une compréhension claire de ce qui se joue.

### Réduire la masse de l'utilisation d'eau potable dans l'agriculture urbaine

L'agriculture est un poste de consommation d'eau potable important. Par exemple (il en est d'autres) à Berchem-Sainte-Agathe, des jardins « ouvriers » sont alimentés en eau par une fontaine d'eau potable, alors que la récupération d'eau sur les toitures ne serait pas autorisée. Si cette information est vérifiée, il faut y voir un non-sens. De façon générale, les besoins en eaux des jardins potagers sont importants, et doit faire l'objet d'une attention particulière.

La première des choses est donc de permettre la récupération d'eau sur les toitures des cabanes à outils, on peut également créer des mares, des citernes collectives,...

Par ailleurs, certains proposent de repenser les types de culture faites dans la région pour les adapter aux changements climatiques (recourir au paillage par exemple) ainsi que de profiter des avantages topographiques existants pour les emplacements des potagers et autres surfaces cultivées (ex : plutôt que d'imperméabiliser les fonds de vallées, y mettre en place/conservé des potagers permet de profiter de leur humidité naturelle - voir thème 1). D'ailleurs, c'est historiquement en fond de vallée que les cultures maraîchères se sont installées, sur des terrains qui en outre étaient très fertiles, puisque nourris par les alluvions.

Les plantations en bacs faites par les communes et les pouvoirs publics devraient être questionnées au profit de plantations directement dans le sol en lien avec une gestion de l'eau de pluie à la source. Ceci parce que les premières exigent un arrosage conséquent tout en offrant une capacité de rétention d'eau nulle, contrairement à des plantes en sol, lesquelles devraient par ailleurs être choisies pour convenir à leur emplacement. Ces plantations peuvent être choisies en outre pour leurs propriétés phyto-remédiantes (voir thème 3).

### Agir sur les chantiers

De même, la construction est demandeuse en eau et l'usage de l'eau est loin de toujours être rationalisé sur les chantiers (voir aussi thème 3). On observe souvent que de l'eau potable est utilisée pour les chantiers. Alors que dans le même temps, les constructions en zone humide exigent

de pomper des quantités d'eau parfois astronomiques qui sont ensuite rejetées directement à l'égout plutôt que d'être... employées pour la construction elle-même. Y a-t-il là une piste de travail ?

Au niveau des matériaux, le fait de favoriser des circuits courts à Bruxelles et de matériaux peu exigeant en eau (contrairement au béton) pourraient également être des pistes. Par exemple, un étudiant de Gembloux proposait il y a peu d'utiliser des matériaux de récupération (destruction du béton) pour faire des gabions afin de renforcer, rehausser et améliorer la biodiversité des berges du Marais Wiels... Ces matériaux de récupération sont peu demandeurs en eau potable, voire pas. Là encore l'expérimentation est de mise.

### Favoriser la consommation d'eau potable à boire

Ce point n'est pas lié à la diminution de la consommation d'eau potable, mais à la diminution de la consommation d'eau en bouteille. Il s'agit plutôt d'une réflexion sur l'économie d'énergie (quel sens à faire venir de l'eau sur des milliers de kilomètres par camion alors que l'eau de nos robinets est suffisamment bonne) et de réduction des déchets plastiques (voir thème 3) Ce problème est bien connu et la déclaration de politique gouvernementale en fait mention. Tout le monde s'accorde pour dire que c'est un point important qui nécessite information, valorisation de l'eau potable de multiples manières, etc.

L'idée pourrait être aussi de recréer des fontaines publiques ou pompes-fontaines d'eau potable. A Bruxelles, elles furent supprimées au XIXe siècle alors que Paris en installait le long de ses boulevards, où elles existent toujours et n'ont pas été démantelées. En Italie, les Case dell'Acqua répondent aussi des exigences de qualité architecturale (ou tout moins pourraient) et autres aménités. Par exemple on peut même trouver dans certains cas de l'eau pétillante ou rafraîchie... Ces petites maisons de l'eau sont aussi des sources d'informations multiples, etc., lieux de ralliement des publics, d'information et de convivialité. On pourrait imaginer un concours d'architecture sur ce thème ou proposer à des étudiants d'imaginer des concepts intéressants...

Cela ne va pas diminuer la consommation d'eau potable de distribution, en effet. Mais, outre le fait qu'en période de fortes chaleur elles pourraient répondre à un besoin sanitaire (risques de déshydratation), ces quantités-là sont infiniment moindres que celles qui seraient utilisées pour la lessive, le ménage, les douches et les bains, voire l'arrosage des jardins, le nettoyage de la voiture voire encore même le remplissage de piscines. On ne parle pas de la même chose !

## **Thème 3.**

### **Approche qualitative: épurer & lutter contre la pollution**

#### **Mieux vaut prévenir que guérir**

Ce bon vieux dicton populaire est assez à propos ici. Tout le monde conviendra qu'il est de loin préférable de ne pas polluer, de réduire au maximum l'impact sur notre environnement, plutôt que de traiter les pollutions une fois qu'elles sont produites.

Certes, la Région bruxelloise n'a pas le pouvoir de supprimer toutes les causes de pollution à l'échelle de son territoire. Néanmoins, elle a des possibilités (et des obligations) d'action. Témoin en est sa décision, fort opportune, de bannir les produits phytosanitaires dans la gestion des espaces publics. Du reste, la réduction des pollutions est une des toutes grandes priorités qu'elle se donne pour son futur PGE. Ceci passera par la réglementation, mais devra aussi passer aussi par le soutien au développement de la connaissance, la formation et l'accompagnement au changement culturel : le citoyen, l'entrepreneur, l'ouvrier d'entretien devront changer certaines de leurs pratiques, voire développer un regard nouveau sur leur métier. Un tel changement n'est pas toujours évident, ni confortable. Cela demande de l'accompagnement, de la formation...

Du reste, nous héritons de pollutions historiques et d'autres encore sont générées par des activités toujours présentes (stations- services). Là, rien à faire, elles sont là. Il nous faut les traiter.

Enfin, il y a ce qu'on pourrait appeler les pollutions « naturelles ». A commencer par celles que nous produisons au quotidien chaque fois que nous nous rendons aux lieux d'aisances. Ces pollutions peuvent ne pas en être quand on parvient à les réinjecter dans les cycle du vivant, elles redeviennent alors des ressources. Ceci bien entendu n'est pas possible dans tous les cas...

#### **Prévenir**

##### *A. En général*

Les formes et les causes de pollutions sont multiples, et les connaissances quant à leur nocivité ne sont pas toujours disponibles. Des recherches sont en cours, aux résultats parfois contradictoires. Néanmoins, quand bien même dans certains cas, la nocivité n'est pas démontrée, n'est-elle pas suffisamment probable que pour justifier des mesures préventives, au nom du principe de précaution. Nous pensons ici aux micro-plastiques ou à certains médicaments.

Il faut tendre, chaque fois que la chose est possible, à ce que les processus techniques, industriels, rejettent le moins possible et à ce que les substances rejetées dans le réseau d'égouttage soient biodégradables.

Cela implique :

- de soutenir la (co-)recherche d'alternatives efficaces,
- d'informer, de sensibiliser. Une campagne telle que « la mer commence ici » va dans le sens d'une telle sensibilisation, d'une invitation à la prise de conscience par chacun des conséquences d'actes de négligence. Ceci, tout en ne se trompant pas de cible. En ne pointant pas la seule responsabilité de l'auteur d'une petite incivilité (à combattre certes) alors que des acteurs plus puissants ne prennent pas les leurs.
- de former (voir plus loin, accompagner le changement)
- de réglementer... et de réprimer.

##### *B. des pollutions dues au trafic*

Le trafic est une cause non négligeable de pollutions (voir plus loin, sous-chapitre « guérir »), de l'air, des eaux de ruissellement, etc. Il faut s'attaquer à ce sujet certes très « délicat », tant le sacro-saint véhicule privé occupe une place importante dans le quotidien et les représentations mentales de tant de gens. S'attaquer à un tel « tabou » ne peut se faire que par étapes : le plan régional de mobilité et des politiques communales, espérons-le, contribueront à diminuer la pression automobile, à encourager toutes les mesures allant dans ce sens. Il faut informer et appeler à une prise de conscience citoyenne (voir campagne du BRAL sur la pollution de l'air), démontrer l'impact positif sur

notre environnement - et notre qualité de vie à tou.te.s - d'une diminution du trafic. Développer les solidarités à l'échelle locale afin de faciliter le transfert modal à l'échelle des ménages (co-propriété d'un véhicule, co-voiturage, formes diverses d'entraide...).

### *C. Eutrophisation ; le cas des eaux des étangs*

Nombre d'étangs en région bruxelloise connaissant un problème d'eutrophisation, avec comme conséquence le développement de lentilles d'eau, d'algues ou des cyanobactéries.

Les causes en sont les grandes chaleurs, le manque d'oxygénation, l'insuffisance de mouvements dans l'eau des étangs...

#### *Pistes à explorer*

- il importe que les autorités gestionnaires des espaces verts interviennent le plus en amont possible, au début de l'année, quand les espèces incriminées commencent à se développer (dès le mois de mars pour les algues) - ces interventions doivent dans certains cas être effectuées par les services techniques, bien équipés pour circonscrire les contaminations et se protéger (cyanobactéries) ;
- il serait opportun d'associer les habitants, dans un travail de vigilance (pouvoir avertir les services ad hoc), mais aussi de contribution à l'entretien des lieux - imaginer l'une ou l'autre journée annuelle d'entretien, de nettoyage, de plantations... sous un mode convivial
- là où c'est possible, travailler la morphologie des berges des étangs, créer ou restaurer des dispositifs qui favorisent le mouvements de l'eau
- en outre, acheminer vers les étangs des eaux de ruissellements qui actuellement aboutissent dans le réseau d'assainissement et contribueraient à les vivifier.

## Guérir

Que ce soit pour la gestion des pollutions historiques ou l'intégration dans les cycles écologiques des « pollutions » naturelles, nous préconisons d'explorer plus avant les modes alternatifs, écologiques de traitement, de dépollutions. Certes, ils ne peuvent remplacer à court ou à moyen termes les technologies lourdes, mais peuvent venir utilement les compléter... et même les remplacer dans un certain nombre de cas. Ce, assurément quand il est possible de traiter la pollution au plus près de là où elle se produit.

#### *Pollutions dues au trafic*

L'eau de pluie ruisselant sur les chaussées est polluée par le trafic automobile :

- Micro-plastiques et métaux lourds (dont le cadmium) dus à l'usure des pneus
- Hydrocarbures dont les HAP qui suscitent à juste titre l'inquiétude. Elles sont très toxiques, cancérogènes même, etc.

Nombre de recherches démontrent l'efficacité des techniques de bio-remédiation. En effet, certains végétaux :

- abritent dans leurs systèmes racinaires des micro-organismes qui dissolvent en quelque sorte certains polluants (efficace face à des molécules telles que les HAP)
- et/ou les accumulent dans leurs tissus et, sur le long terme du moins, « nettoient » les sols des polluants, des métaux lourds en particulier, que les écosystèmes ne peuvent « digérer » (nécessitant dans ce cas des fauchages réguliers et incinération des plantes contaminées)
- les absorbent et les réinjectent dans les cycles écologiques (par la lagunage, concernent les nitrates e.a.).

(Voir plus loin à propos des connaissances...)

#### *Pistes à explorer, points d'attention*

- partout où la chose est possible, la traiter par des moyens écologiques de bio-remédiation dont l'efficacité est démontrée scientifiquement<sup>9 10</sup>

9 Rappelons ici l'étude effectuée par des chercheuses et chercheurs de l'Université de Rouen, relayés par le Bureau d'études Infra-Services - qu'une de ses représentante présenta lors d'une journée organisée dans le cadre de la R.A.P. Brusseau en avril 2019. voir à propos de l'étude ici [https://www.researchgate.net/publication/316096273\\_Influence\\_of\\_the\\_vegetative\\_cover\\_on\\_the\\_fate\\_of\\_trace\\_metals\\_in\\_retention\\_systems\\_simulating\\_roadside\\_infiltration\\_swales](https://www.researchgate.net/publication/316096273_Influence_of_the_vegetative_cover_on_the_fate_of_trace_metals_in_retention_systems_simulating_roadside_infiltration_swales) (consultation 1er septembre 2019)

10 Rappelons la rencontre (Apér'eau) organisée le 25 avril dernier par Brusseau et dont le compte rendu sera bientôt disponible sur <http://brusseau.be/>

## Co-construire un savoir, connaître, comprendre

### *Identifier finement les natures et causes des pollutions*

On ne peut parler de pollutions des eaux sans parler de la pollution de l'air ni de celle des sols. L'eau polluée risque de contaminer les sols, et les pollutions des sols de migrer vers les nappes souterraines. Cela dépend du type de polluant, de sa durée de vie, de sa mobilité ou non... L'eau « en tuyau » (réseau d'égouttage) contamine probablement aussi en plus d'un endroit les eaux des nappes (présence de coliformes et d'entérobactéries dans celles de sources au Parc Josaphat).

### *Question des inter-relations eau-sol*

Le sous-sol bruxellois est complexe. On sait qu'il est constitué de couches de sables (perméables) et d'argiles (non perméables). Cependant, celles-ci ne sont pas pareilles partout. A certains endroits la nappe est très profonde (hauteurs de Schaerbeek), à d'autres, même sur les hauteurs, elle est proche du sol (Berchem-Sainte-Agathe).

Il est évidemment nécessaire d'avoir une connaissance précise des nappes et des couches géologiques qui les abritent -ainsi que des pressions exercées sur ces couches. Nous saluons ici la carte des sols pollués établie par BE, qui constitue un outil bien utile. Notons que les connaissances historiques peuvent aider à compléter les informations dont on dispose à une échelle localisée (voir thème 1 sur la question des archives locales et des savoirs citoyens) Cette connaissance du passé d'un lieu permet d'identifier les causes de pollutions historiques (anciennes activités industrielles ou artisanales).

### *Prendre en compte les complexités et les incertitudes*

Quid de la vigilance par rapport à certains polluants dont on ne connaît pas encore bien l'impact, tels que les micro-plastiques, certains médicaments... Qu'en est-il de leur présence dans l'eau des rivières ? Dans les eaux après leur traitement par les STEP et renvoyées dans le réseau hydrographique, donc ?

Les micro-plastiques se retrouvent dans l'eau sous forme de particules très petites, voire de « nanoparticules ». Certes, une étude récente de l'OMS<sup>11</sup> leur présence dans l'eau potable n'est pas a priori élevée au point de constituer un danger pour la santé humaine. Néanmoins l'organisation estime disposer d'informations limitées et que lutter contre la pollution par les plastiques est nécessaire. Nombre de reportages montrent à suffisance leur prolifération dramatiques dans les océans.

### *Prendre en compte l'ensemble des retombées complexes de bonnes décisions*

Si suppression par la RBC du recours aux pesticides est à saluer, elle pose néanmoins la question de la lutte contre certaines plantes envahissantes (renouée du Japon, berce du Caucase). Ces moyens alternatifs de lutte ne doivent-ils pas être privilégiés, à commencer par l'appel à ces bons vieux compagnons des humains que sont les moutons ou les chèvres ? Ceci concerne notamment le réseau hydrographique et ses abords. Toute décision, la meilleure et la plus opportune possible, aura des retombées positives mais générera aussi des complexités, qu'il importera de traiter. Autant de contraintes qui sont de possibles sources de créativité.

### *Pistes à explorer*

Une première étape est l'information :

- Veiller à ce que les architectes et autres professionnels prennent en compte l'état des nappes... (voir thème 1)
- être attentif aux études (le plus indépendantes possibles de lobbies...) qui sont menées sur les polluants moins bien connus, et soutenir de telles études à Bruxelles

Il s'agit aussi de pousser plus loin l'expérimentation, les expériences pilotes menées en RBC ou ailleurs dans le vaste monde :

- tester la bio-remédiation à grande échelle, fût-ce, dans un premier temps à l'échelle expérimentale :
- étudier plus avant le lagunage pour le traitement des pollutions des eaux de rivière - nous appelons ici de nos vœux la réalisation du projet de pépinière de plantes aquatiques dans l'amorce recréée de l'ancienne Petite Senne, en dépit du fait qu'elle n'ait pas été retenue pour les nouveaux projets co-créés d'Innoviris ; le Marais Wiels pourrait être un autre terrain d'expérimentation

<sup>11</sup> <https://www.who.int/fr/news-room/detail/22-08-2019-who-calls-for-more-research-into-microplastics-and-a-crackdown-on-plastic-pollution> (consult. 4 septembre 2019)

→ tester, en collaboration avec des acteurs scientifiques et associatifs, la bio-remédiation expérimentale de terrains marqués par de fortes pollutions historiques présentant un risque pour les nappes souterraines.

- prendre à bras le corps certaines problématiques (les plantes envahissantes), tester plusieurs façons de traiter le problème en pariant sur leur complémentarité (plantations alternatives, chèvres et autres prédateurs naturels...). Recourir aussi ici aux services déco-cantonniers (voir thème 5, à propos des métiers).

## **Informier, former, accompagner les changements culturels**

Nous héritons de modes de fonctionnement qui ont marqué pendant des décennies notre rapport à notre environnement, que ce soit dans le cadre privé, professionnel, etc. Réduire la pression sur notre environnement, pour en préserver les ressources, gravement menacées aujourd'hui à l'échelle globale en tout cas, nécessite des changements conséquents dans ces fonctionnements. Tout changement est difficile à opérer. Il importe de s'y préparer, mais en ayant une attention aux besoins, aux possibilités de chacun. Il importe d'éviter, ainsi, que le recours aux techniques alternatives n'augmente la pénibilité du travail dans certains métiers.

### *Pistes à explorer*

#### **A. En général**

- accompagner les acteurs économiques (industries, commerce) dans des choix de procédés qui réduisent (ou de préférence suppriment) les émissions de polluants – poursuivre et renforcer les politiques publiques allant dans ce sens  
- garantir une information claire sur l'ensemble des pollutions et des techniques alternatives de remédiation (phytoremédiation...) :  
→ intégrer ces sujets dans les formations (celles organisées par BE par exemple)  
→ collaborer avec un centre de documentation spécialisé afin de rendre ces informations accessibles ; élaborer un outil documentaire à l'instar de la publication « Eaux de pluie : un atout pour l'espace public » ?

#### *B. par rapport aux équipes techniques*

- Accompagner les équipes techniques dans le changement  
→ Accompagner ceux qui accompagnent : encourager, susciter, valoriser la formation des chefs d'équipe afin qu'ils suscitent et accompagnent les changements de pratiques que leurs équipes doivent opérer.  
→ accorder une attention à l'ergonomie, (réflexion sur le types d'outils, l'organisation du travail...)

#### *C. par rapport aux incivilités et infractions*

On a cité les rejets directs par certaines petites industries d'hydrocarbures dans les égouts :

- informer/sensibiliser : « un litre d'hydrocarbure déversé, c'est 1000 litres (au moins) d'eau polluée ».  
- Réglementer et faire respecter les réglementations. Lors des demandes de permis d'environnement, Schaerbeek impose aux industries concernées d'assurer un stockage des produits concernés et leur enlèvement par des entreprises agréées à cette fin.

## **Thème 4**

### **justice sociale et précarité**

La problématique est encore peu connue, elle est pourtant bien réelle : certains ménages, certaines personnes à Bruxelles, en raison de défaut de paiement, sont l'objet de coupures totales d'eau. On imagine aisément les problèmes qu'une telle situation suppose pour la santé, voire pour la survie des personnes concernées. Certes, avant d'en arriver à cette situation extrême, une procédure est mise en place. Mais, on le sait, la précarité revêt mille formes, et les personnes qui la subissent connaissent diverses difficultés que des services administratifs ont souvent bien du mal à saisir. Les stéréotypes et les préjugés remplacent souvent une attention à la réalité des situations, pourtant largement documentée par divers acteurs sociaux<sup>12</sup>.

A propos de cette problématique des coupures d'eau, la sonnette d'alarme a été tirée par plusieurs acteurs sociaux, dont la Fédération des Services Sociaux (FDSS) en diverses occasions, mais aussi par un groupe d'étudiant.e.s de l'IHECS engagé dans un projet de mémoire collectif autour de la « Blue Community Brussels ».

Se fonder sur le droit à l'eau

Les prises de position mentionnées ci-dessus, se fondent sur le droit à l'eau, le respect de la déclaration de l'ONU concernant le droit à l'assainissement et l'accès à l'eau.

L'eau potable devrait être accessible à tous. C'est un bien de santé publique. Le manque d'eau nécessaire au minimum d'hygiène, mènera à des problèmes de santé que l'État devra également assumer. Ceci implique, de l'avis des acteurs de terrain, l'interdiction pure et simple des coupures d'eau. Nous y revenons plus loin.

Cela implique aussi l'accès à l'eau potable pour les personnes sans logis ainsi qu'aux services sanitaires minimaux. Relevons ici le travail effectué par des associations telles que Rolling Douche ou DoucheFLux. En plus d'être trop peu nombreuses et essentiellement présentes dans le pentagone, les fontaines d'eau potable sur Bruxelles sont, pour la moitié, non fonctionnelles. Rappelons ici l'inventaire cartographique de ces fontaines effectué par les Infirmiers de rue<sup>13</sup>.

### **Moins punir que comprendre**

Afin de soutenir les personnes en situation de précarité hydrique, il devrait exister un budget régional pour alimenter les fonds des services sociaux destinés à les aider (=> thème 5). Il existe à l'heure actuelle un Fond social de l'eau géré et provisionné à hauteur de 1.800.000 € par Vivaqua. 99 % de ces fonds seraient utilisés. Nous ne pouvons que nous réjouir qu'un tel fond existe même si l'on peut s'étonner que Vivaqua l'alimente et le gère seul.

Tout d'abord ce fond et son fonctionnement sont peu connus. Il mériterait d'être mieux visibilisés, mais aussi qu'une évaluation collective soit menée, notamment avec les acteurs de terrain, les services sociaux, etc. afin de produire une connaissance en cette matière. On pourrait proposer que ce fond soit alimenté par d'autres sources (la Région) et que sa gestion soit le fait d'un collectif plus large intégrant aussi des personnes qualifiées dans le suivi de la précarité sociale.

Le coût des procédures de recouvrement de la dette pour Vivaqua serait supérieur au montant de ce recouvrement : c'est un non-sens de couper l'eau puisque cela revient plus cher. Un autre non-sens est que les personnes à qui on coupe l'eau n'ont déjà pas été capables de payer leur facture. Leur demander de l'argent, alors que c'est justement ce qui leur manque, est absurde. De plus, leur couper l'eau ne fait qu'empirer leur situation. La libération de fonds pour les foyers précaires avant

12 [mars 2017] Dossier « Précarité hydrique, une tempête dans un verre d'eau ? »

[http://www.socialenergie.be/wp-content/uploads/A4\\_Publication\\_Eau\\_Fev17\\_3.pdf](http://www.socialenergie.be/wp-content/uploads/A4_Publication_Eau_Fev17_3.pdf)

[fév. 2019] Note de recommandations au parlement bruxellois:

[http://www.socialenergie.be/wp-content/uploads/Eau\\_Note-recapitulative-et-recommandations-Vivaqua\\_CASE\\_CAMD\\_final.pdf](http://www.socialenergie.be/wp-content/uploads/Eau_Note-recapitulative-et-recommandations-Vivaqua_CASE_CAMD_final.pdf)

[mai 2018] Conclusions d'une recherche « Accès à l'eau, un droit pour tous? » menée avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin:

[http://www.socialenergie.be/wp-content/uploads/Conclusions\\_recherche\\_precarhydrique.pdf](http://www.socialenergie.be/wp-content/uploads/Conclusions_recherche_precarhydrique.pdf)

13 [http://www.infirmiersderue.org/fr/news/Le\\_plan\\_Fontaines\\_d\\_eau\\_potable\\_et\\_toilettes\\_gratuites\\_2019\\_est\\_disponible\\_/](http://www.infirmiersderue.org/fr/news/Le_plan_Fontaines_d_eau_potable_et_toilettes_gratuites_2019_est_disponible_/)

la coupure s'avère actuellement inefficace, mais reste une solution intéressante et donc à étudier. La solution alternative que constitue le limiteur d'eau est également jugée comme très violente envers les foyers concernés et devrait être évitée

Cette vision (couper, limiter) participerait plus donc de la punition (morale) que de la pragmatique de la solution à trouver. Nous proposons de sortir de ce cadre moral éculé. Il est vrai que certains pensent qu'il faut pouvoir responsabiliser les gens et que le fait de payer sa consommation d'eau est un élément central de cette responsabilisation. Dans certains cas c'est probablement vrai, mais pas toujours. Il arrive aussi que la précarité soit moins financière que culturelle, ou trouve son origine ailleurs encore. Des recherches sur la précarité sont en cours (ULB) afin de mieux connaître les origines de cette problématique croissante et comme toujours complexe.

Par exemple, il est probable que les problèmes hydriques soient une porte qui permettrait de dévoiler des situations très complexes qui dépassent largement le seul problème de l'eau. Que savons nous de la trajectoire de ces personnes qui doivent être aidées plus que sanctionnées ? Ou, si le problème est d'un autre ordre, comment accompagner la diversité des problématiques posées ?

### Entre impôt et tarification progressive

Certains pensent que le coût de la gestion de l'eau devrait être compris dans les impôts, et qu'en tout cas la question sociale ne soit pas assumée par la biais de la seule tarification solidaire qui, sous certains aspects, désavantage les personnes précarisées. En effet, celles-ci consomment parfois plus d'eau suite à des fuites, des électroménagers de moins bonne qualité, une famille nombreuse... Elles payeraient donc plus, alors qu'elles ont moins de moyens.

La tarification progressive est une mesure à Bruxelles à laquelle on peut souscrire pourtant. Mais elle devrait être adaptée en fonction de la réalité des revenus. D'autres pensent que le premier niveau de la tarification devrait être la gratuité pour tous sur une certaine quantité de m<sup>3</sup> d'eau, à définir, ainsi que cela se fait ailleurs. On pourrait penser à 30 ou 40 m<sup>3</sup>. Ce qui d'ailleurs résoudrait en partie aussi le problème des possesseurs de citerne qui payeraient insuffisamment l'assainissement des eaux puisque ce dernier est indexé à la consommation.

Par ailleurs, la tarification solidaire se base sur le fait de pouvoir effectuer des relevés des compteurs individuels mais :

- toutes les habitations n'en sont pas pourvues ;
- en placer partout n'est pratiquement pas concevable vu le coût que cela représenterait ;
- en outre, d'aucuns pensent que la mise en place systématique de compteur individuel pourrait générer une augmentation du nombre de coupures d'eau.

Selon ses partisans, le compteur collectif permettrait d'assumer les coûts par une collectivité et donc de lisser les différences de moyens financiers de chaque ménage. Un système de chèques pourrait ainsi être mis en place en remplacement du tarif social : chaque ménage recevrait leurs chèques pour une consommation minimale (des critères devant être réfléchis pour évaluer cette quantité d'eau minimale).

Il y aurait aussi un manque de cadre autour de l'abonnement du compteur de Vivaqua. Le compteur est actuellement loué par chaque ménage à Vivaqua. Le coût de cet abonnement ne serait pas clairement cadré. Cela dit, la question du compteur individuel ou collectif fait débat. Ici aussi, des concertations avec les acteurs de terrain doivent se poursuivre.

Avant de définir une politique en la matière, il serait plus juste de mieux connaître ce qui détermine cette problématique en organisant, pourquoi pas, une table ronde sur le sujet mais surtout en réintégrant ce questionnement dans une problématique plus vaste : le rapport entre le prix de l'eau (au consommateur) et l'impôt ; entre client (pollueur-payeur) et citoyen (contribuant à la recherche de solution) ; entre le privé et le collectif, etc.

Nous proposons que l'élaboration du PGE soit un moment fort pour ce type de discussion et que l'on n'avance pas à l'aveugle avec des savoirs trop peu établis. Il est un fait évident que s'il y a précarité hydrique c'est parce qu'il y a précarité plus générale et que les phénomènes de dualisation sociale sont à l'œuvre. Il reste néanmoins que dans le domaine de l'eau des solutions sont à trouver, pouvant d'ailleurs faire école dans d'autres domaines (énergie, logement, alimentation, etc.) ou inversement que des solutions trouvées dans d'autres champs puissent faire école pour l'eau.

Penser les choses à partir de la récupération de l'eau de pluie

La récupération d'eau de pluie et son utilisation pour divers usages ne requérant pas une eau potabilisée est une évidence. Des ensembles collectifs tels que les logements sociaux offrent un grand potentiel en la matière, d'autant que le nouveau RRU impose, en cas de construction nouvelle, non seulement la récupération mais l'obligation d'utilisation d'eaux pluviales. Des dispositifs sont déjà mis en œuvre en certains endroits.

L'avantage est écologique (nous en parlons en thème 2) mais aussi social et fiscal. Récupérer les eaux pluviales au travers de dispositifs collectifs en réduit les coûts. Et réduit la consommation d'eau potable, donc les dépenses des ménages concernés.

Mais une autre piste serait à considérer avec les îlots d'eau. Bien des personnes vivent dans des situations de précarité dans un voisinage plus hybride. Ne pourrait-on pas imaginer que des projets s'élaborent collectivement dans une perspective d'action commune. On pense à des citernes collectives ou d'autres dispositifs en commun. Ce serait très expérimental ! Nous renvoyons pour cela au thème 2.

### Rechercher des pistes relevant de l'aide sociale

- Il fut un temps où Bruxelles Environnement proposait une prime [eau + énergie] pour aider les ménages à l'achat d'électroménagers de meilleure qualité, moins voraces en énergie et en eau ? N'est-ce pas là une piste opportune, tant sur le plan social qu'écologique ?
- Il importe de pouvoir effectuer un suivi de sa consommation : la FDSS suggère que, pour les ménages à qui cela conviendrait mieux, les factures d'eau soient envoyées mensuellement et par voie postale.

### Réactiver des fontaines

Bien que ne prétendant pas résoudre le problème de la précarité hydrique de la sorte et surtout pas de la précarité tout court, relevons aussi que certains plaident pour réactiver d'anciennes fontaines publiques, ou en créer des nouvelles, et de les alimenter avec de l'eau de sources. Il convient bien entendu, dans ces cas, de bien distinguer les fontaines d'eau potable (plutôt des robinets publics ou pompes fontaines en fait) des fontaines d'eau non potable (mais éventuellement utilisables à d'autres fins). Ceci renvoie au thème 2, à propos des « Case dell'Acqua » italiennes.

## **Thème 5.**

### **Débattre sur le coût vérité et le prix de l'eau**

Le coût vérité reprend l'ensemble des coûts qui sont dans la comptabilité du traitement du cycle de l'eau afin que tous soient bien pris en considération. L'on peut ainsi se mettre d'accord sur le fait que les coûts environnementaux doivent impérativement être comptabilisés. On doit pouvoir aussi restituer l'eau à l'environnement dans le meilleur état possible.

Mais ces coûts doivent-ils être répercutés directement sur le prix au consommateur ? C'est ce que le concept de pollueur-payeur suppose d'ailleurs. Ce concept possède un défaut majeur : il considère que la réponse face aux pollutions ne réside pas dans le fait de les diminuer mais dans un droit à polluer compensé par le fait de payer... La proposition du législateur européen laisse, ceci dit, la question ouverte. Le recours à l'impôt pour financer ces coûts n'est pas interdit.

Par ailleurs, peut-on penser que l'impôt contribue à ce coût ? C'est déjà le cas pour le moment. Le prix de l'eau a été gelé depuis plusieurs mandatures et VIVAQUA se retrouve avec une dette cumulée de 820 millions d'euros...

La tentation donc de faire répercuter le coût sur le tarif au consommateur peut apparaître grande. Si tout le monde ne se prononce pas sur ce point, les avis émis semblent plutôt aller dans le sens de ne pas nécessairement augmenter ce tarif. (Bien que là, on doive imaginer plusieurs types de consommateurs... Déjà du point de vue de la justice sociale ! (voir T4)

Il est une autre injustice, par exemple, en termes d'aménagement du territoire : la pression immobilière génère une imperméabilisation croissante (voir thème 1), donc une augmentation des risques d'inondations contre lesquels sont mis en place de gros et coûteux ouvrages de rétention d'eau. En quoi le consommateur est-il impliqué dans les aménagements toujours plus imperméables qui ont pour conséquence l'augmentation du risque d'inondations ?

Ce qui est intéressant dans une gestion territorialisée de l'eau, c'est qu'elle trouve un financement essentiellement lié à l'impôt.

S'il faut analyser les coûts de « l'ensemble du cycle de l'eau » comme le dit l'un d'entre nous, il faut en outre tenir compte de certains coûts cachés, tel la restauration des égouts qui ont été négligés pendant des décennies ce qui, outre des effondrements, génère aussi des pollutions des nappes souterraines (voir th 3). S'il est donc essentiel de restaurer ces égouts - personne ne le conteste -, il est probablement injuste que le consommateur se retrouve à devoir financer ce retard... là encore le recours à l'impôt sera plus juste.

Le débat sur le recours à l'impôt versus l'augmentation du prix de l'eau est incontournable et semble intéresser un grand nombre de personnes, bien que la question soit technique. Il y aurait lieu d'imaginer des formes participatives à ce débat.

#### **Réduction des coûts pour le système de gestion de l'eau**

Un autre aspect important dès lors est la réduction des coûts de la gestion de l'eau. Nous n'étions pas en capacité sur cette table de discuter de tous les aspects qui pourraient faire diminuer les coûts, mais il en est un qui apparaît comme non négligeable. Car, que veut dire « analyser l'ensemble du cycle de l'eau » dès lors que l'on propose une gestion décentralisée, à la source ? Il y a certes le cycle de l'eau géré en tuyautaire, mais aujourd'hui, un nouveau cycle de l'eau se pense au sein de la ville même qui se fonde sur l'infiltration, l'évaporation, le fait d'amener les eaux vers les exutoires, récupérer l'eau des sources, etc.

L'étude Aquatopia<sup>14</sup> montrait que les coûts d'une gestion de l'eau à la source étaient largement inférieurs pour un même volume d'eau géré que les coûts générés par une dynamique tuyautaire. Cette réduction des coûts peut-être très importante.

14 Commanditée par les EGEB dans le cadre de l'Alliance emploi environnement - cf. <https://www.egeb-sgwb.be/article304.html>

Et ce d'autant plus que dans une gestion décentralisée, la contribution dépassera les seuls opérateurs de l'eau. Ce sont tous les aménageurs du territoire dans des situations données qui devraient être « convoqués » et ce jusqu'aux habitants, puisque le parcellaire est aussi concerné. Il s'agit donc de créer des synergies où chaque partie est contributrice dans une perspective de coopération. Autrement dit, le poids pour le système de gestion de l'eau stricto sensu va être réduit.

## Financer le maillage pluie

On le voit donc, pour le financement du maillage pluie (ou de la gestion décentralisée) une part importante du financement proviendra de l'aménagement du territoire et ce en fonction des situations abordées. Cependant, certains pensent que Vivaqua doit continuer de prendre part à ce financement, mais dans une moindre mesure, puisque le coût serait réduit, mais surtout parce que Vivaqua ne serait qu'un contributeur parmi d'autres et non plus le principal, voire le seul.

Mais telle n'est nécessairement pas l'optique de Vivaqua. Aux communes qui lui demandent une expertise concernant un problème d'inondations, la société propose quasi systématiquement comme solution le bassin d'orage, sans approche de gestion à la source. Vivaqua a d'abord investi là où il y avait défaillance et besoins, en répondant à des problèmes posés par les communes, et, cela va sans dire, se doit de restaurer les égouts - cela relève de sa responsabilité première. Néanmoins, les égouts n'étaient initialement pas conçus pour réceptionner les eaux de pluie, mais les eaux usées pour des questions de salubrité. Certains estiment que l'opérateur ne doit pas se dégager d'une responsabilité dans l'inversion de la logique en cours. C'est l'œuf et la poule.

Rappelons que les communes ont un double rôle concernant l'eau : dans l'aménagement du territoire et dans le tuyautaire du fait qu'elles siègent dans le pouvoir organisateur de Vivaqua. Les communes semblent ne pas toujours avoir conscience de ce double rôle. La question à ce sujet est politique... Il s'agit aussi de les responsabiliser. Certains d'entre nous s'étonnent que certains espaces publics (Bruxelles, Jette, ailleurs) aient été récemment aménagés sans considération pour la gestion décentralisée de l'eau.

Des expérimentations à l'étranger démontrent que mettre autour d'une table les divers interlocuteurs permet des innovations intéressantes - c'est sur cette voie que nous devons continuer et expérimenter disent certains. Par exemple, une place à Rotterdam recueillant des volumes d'eau du bâti voisin lors de grosses pluies a été financé par l'assainissement. En région parisienne, plusieurs projets de jardins d'orage ont été cofinancés également par l'assainissement et coordonnés par l'Ademe. Des visites dans ces pays seraient intéressantes.

Le changement d'optique de l'eau perçue comme un déchet vers de l'eau perçue comme une ressource change radicalement la nature de la gestion de l'eau. C'est pourquoi, il faut repenser assez fondamentalement les circuits financiers de la gestion de l'eau. Le prochain PGE doit avancer de manière substantielle sur ce point.

## La nécessité d'expérimenter sur les alternatives

Les propositions encore dite « alternatives » sont elles réellement efficaces se demandent certains qui semblent comprendre que l'on ne doit pas se lancer dans une aventure à risque ? Faut-il investir dans ce que l'on ne connaît pas ? Si sur le papier tout semble montrer que c'est le cas ainsi qu'un certain nombre d'expériences à l'étranger le montrent, il est vrai qu'à Bruxelles, le maillage pluie doit encore être expérimenté à une échelle large. Par ailleurs, les tableaux budgétaires proposés par le dernier PGE indiquent clairement que les montants annoncés pour le maillage pluie étaient loin de ceux annoncés pour une gestion plus classique de l'eau. L'investissement dans la transition est en effet bien timide.

S'il semble clair qu'une forme de planification est nécessaire dans toute politique, les mécanismes de transition supposent d'y amener de la souplesse et de l'expérimentation à des échelles plus larges. Autrement dit, l'on peut s'accorder pour ne pas d'emblée planifier une transition pour toute la RBC, en une fois, mais avancer progressivement et opérer la transition au vu des résultats des expérimentations. Inversement, il doit y avoir garantie que le plan puisse être modifié en fonction de ces résultats, sinon aucune transition n'est vraiment possible.

Apparemment, chaque année, le coût des investissements des opérateurs de l'eau doit être discuté notamment avec BE et transmis à Brugel afin que cette institution nouvellement impliquée dans les questions de l'eau établisse le prix de l'eau. Il serait bien donc que, en fonction des résultats de ces expérimentations, et dès lors que nous pourrions montrer des économies substantielles du fait de la transition vers une gestion de l'eau à la source, cette réduction des coûts soit répercutée dans le prix de l'eau.

Par ailleurs, l'expérimentation à partir de situations concrètes, permettra d'expérimenter également les modes de financement plus complexes nécessaires à la transition vers une gestion de l'eau à la source, sur la base d'une multiplicité d'acteurs associant opérateurs de l'eau et pouvoirs publics communaux et régionaux des secteurs différenciés de l'aménagement du territoire. On peut même y associer pour un temps, des financements d'Innoviris. Ce serait le cas avec un projet appelé Brusseau bis. Dans le même temps on pourra expérimenter sur les aspects juridiques et de responsabilités, etc. L'idée dans une telle perspective est d'inventer de nouvelles formes de gestion de l'eau et de financement à tous les niveaux.

Une personne parmi nous souligne que la question de la réutilisation de l'eau (que nous n'évoquerons que peu) reste problématique : il est difficile de combiner le fait de payer pour les égouts, d'une part, tout en mettant en place des systèmes de réutilisation décentralisés. La mise en place d'alternatives reste difficile et c'est pourquoi cela demande de mieux comprendre les fonctionnements de ces pratiques par l'expérimentation.

### Créer la demande pour stimuler l'offre (et inversement)

Il faut pouvoir créer une véritable économie de la gestion décentralisée de l'eau. L'étude Aquatopia montrait que cette gestion recèle un potentiel d'emplois sociaux bruxellois, et, ainsi que le montrait déjà la SBGE dans le cadre de l'AEEE, bien plus que la gestion tuyautaire.

Tout le monde n'est pas d'accord sur ce dernier point. Certains, au contraire, pensent qu'il y a de l'offre d'emploi dans ce domaine aussi. Cependant, en effet, les marchés stipulant des clauses sociales ont du mal à trouver du personnel à Bruxelles malgré le fait que beaucoup d'entreprises ont leur siège social à Bruxelles. Il s'agit aussi d'éviter le « syndrome de la STIB » : une attention particulière est donnée pour engager des Bruxellois, mais après quelques années les employés quittent la Région... L'exemple de Veolia est donné qui n'a pas trouvé beaucoup de preneurs pour des offres d'emploi. Cela pose nombre de questions mais que nous n'investissons pas ici. Il faudrait manifestement retravailler cette question de manière approfondie dans le cadre de l'élaboration du PGE. Nombreux sont ceux qui se montrent intéressés par la question.

Il reste néanmoins que si l'exemple des emplois traditionnels de la gestion de l'eau n'est pas démontré à Bxl, on tombe d'accord sur le fait que l'expérimentation d'outils de gestion décentralisée devrait pouvoir être mise en place sans que s'y reproduisent les difficultés rencontrées dans le système de gestion centralisée. Les types d'emploi, dans ce second cas, sont accessibles à des personnes peu qualifiées et procèdent d'une économie de la gestion du territoire et de ce qu'on pourrait appeler des emplois de proximité. Il ne faut dès lors pas plaquer les conclusions tirées d'un système sur un autre qui aura un fonctionnement très différent. Laissons la chance à une gestion décentralisée de l'eau de se déployer et s'expérimenter.

Cette expérimentation peut se déployer en initiant également une commande publique à une certaine échelle, pas trop petite. Le cycle demande-offre devrait se mettre en place si l'on atteint une masse critique. Ce que montrait l'AEEE - et ce que confirment certains parmi nous -, c'est que la gestion décentralisée ne fait pas vraiment appel à de nouveaux métiers de l'eau. Ces métiers existent en fait déjà à part peut-être celui d'éco-cantonnier... La formation de ces derniers pourrait se faire sur le terrain, dans l'expérimentation même, en partenariat avec les acteurs de l'insertion socio-professionnelle. Tout comme la formation d'éco-jardiniers et autres éco-ouvriers. S'il s'agit de métiers de basse intensité technologique, ils recèlent toutefois un potentiel de progression et de qualification. L'encadrement se doit d'être de qualité. A fortiori dans les cas d'insertion de personnes plus fragilisées.

Mais la demande est freinée. Par exemple dira l'une d'entre nous, les questions se posent au niveau des permis d'urbanisme (administration lourde, coût, etc.). Cela freine la mise en place de mesures décentralisées.

Il est vrai que lors de constructions, il y a une série de mesures à respecter. A Schaerbeek, ces mesures seront appliquées pour des chantiers plus petits (60 m<sup>2</sup>, par exemple), et ces règles s'imposeront à de plus en plus de citoyens. La question qui se pose : il s'agit de mesures sur papier, comment s'assurer de leur mise en œuvre ? Qui va contrôler ? Le gouvernement doit stimuler la mise en place de mesures et lever des verrous qui sont inutiles et/ou qui sont contradictoires, dira l'un d'entre nous. A évaluer avec plus de précisions !

### Traiter la questions des primes et retour à la tarification

Il est rappelé que les intérieurs d'îlot forment la surface la plus grande en RBC et qu'il y a donc lieu que ses espaces contribuent à une gestion plus rationnelle de l'eau. Mais il faut pouvoir soutenir les habitants dans ces démarches. La question des primes doit être posée avec une force accrue. La question du réchauffement climatique, pas seulement pour des questions d'inondation mais pour des questions de réduction d'utilisation d'eau potable va devoir amener à trouver des réponses au niveau de la parcelle.

Il faut pouvoir soutenir toutes ces dynamiques et notamment pour les logement les plus anciens où ces éléments de gestion alternative de l'eau n'ont soit pas été intégrés à la conception soit, sont devenus obsolètes (comme dans le cas des vieilles citernes rendues inutilisables). Une réflexion approfondie doit être menée pour trouver des solutions à cette difficile question.

Et ce d'autant plus, si l'on parle des citernes. Certains estiment que l'utilisation de l'eau de pluie va créer des difficultés en terme de taxes. En effet l'assainissement se paye en fonction de la consommation d'eau. Mais dès lors qu'un ménage ou un acteur quelconque utilise l'eau de pluie pour son usage quotidien, il payera moins que si cette eau était fournie par Vivaqua, et donc vu que le prix de l'assainissement est indexé sur le prix de la consommation, cet usager contribuera moins à l'assainissement alors qu'il en aura toujours autant l'usage. Certains estiment qu'il y a injustice. Il n'est évidemment pas question de donner une prime pour reprendre de l'autre par une augmentation de taxe, comme certains le suggéraient. S'il est clair que l'on doit envisager toujours plus l'utilisation de l'eau de pluie comme ressource, il faut donc favoriser l'installation des citernes. Dès lors, cette difficulté peut être contournée par le droit pour chaque ménage à la gratuité pour les 30 premier m<sup>3</sup> d'eau utilisée... le débat doit être approfondi et on pressent qu'il devrait être ouvert aux citoyens.

### Aller vers une économie circulaire et retour à l'Alliance Emploi Environnement

L'Alliance Emploi Environnement avait lancé une intéressante piste d'investigation sur les questions de l'eau, l'emploi, la formation, etc., intégrant divers acteurs : opérateurs de l'eau, pouvoirs publics, acteurs économiques, monde associatif, monde de la formation, etc.. La dynamique des alliances a été interrompue pour être remplacée par celle de l'économie circulaire.

Mais, au passage, la thématique de l'eau n'a pas été retenue. Certes, si toute vision économique n'a pas totalement disparu - évidemment -, par contre une vision à partir du champ économique en tant que telle et de la création d'emploi - mais écologique à la fois - a disparu de la réflexion. Il faudrait réhabiliter une telle dynamique.

Le cycle de l'eau est en soi une circularité à prendre en considération de manière économique. Elle n'est pas seule, lorsqu'on la sort des tuyaux, elle est en lien avec nombre d'éléments et avec nombre d'autres cycles (du vivant) : la récupération des eaux usées, la bio-remédiation, la récupération de l'énergie dans les eaux, dans les boues, le recyclage de ces boues, la valorisation de la bio-diversité, etc. Tout cela fait appel à des connaissances pointues et au dialogue entre elles. Tous ces cycles sont porteurs d'économie. Un tel champ de réflexions partant de considérations économiques et éco-systémiques peut être vu comme un accélérateur des processus vers une meilleure gestion de l'eau.

Et cela risque d'être d'autant plus important qu'un début de demande se fait jour et qu'il faudra bien répondre rapidement en terme de formation, d'offre d'emploi, d'entreprises, etc. Et espérons que cette demande va aller croissant - enfin si le PGE inscrit de manière forte la gestion de l'eau à la source dans son programme ! Cependant, il n'est peut être pas nécessaire d'attendre que l'ensemble du secteur de l'économie se lance pour le faire, mais que cela parte du secteur de l'eau lui-même en faisant les invitations ad hoc au monde économique... A suivre.

## **Thème 6: Expérimenter et co-créeer de nouvelles formes de gouvernance en commun.**

### **Accorder du sens à la participation**

Le changement climatique et ses conséquences (en matière d'inondations et sécheresses notamment) vont nécessiter que tous les acteurs particuliers et collectifs s'engagent dans la recherche de solutions. C'est aussi ce que suppose la solidarité de bassin versant, Or, à Bruxelles, la distance reste grande entre institutions en charge de la politique de l'eau et acteurs concernés, au premier plan desquels, les citoyens. La participation en matière environnementale ne peut plus se résumer à une simple sensibilisation ou consultation des publics. On parle de plus en plus de co-création, de co-conception, ou de co-gestion,... En ce qui concerne les questions environnementales, c'est à une écologie des pratiques qui ne se centre pas seulement au niveau institutionnelle mais qui impliquent le plus grand nombre qu'il faut appeler.

Cette participation concerne certes, les habitants, mais pas seulement. On parlera un peu des communes qui ont un rôle à jouer dans de multiples directions.

### **Informéer est important mais ne suffit pas**

La première étape, avance-t-on, c'est d'informer. L'administration doit se faire le relais de l'information, la rendre disponible et facilement assimilable, c'est ce que BE fait. Mais on peut aller plus loin. Ainsi, il serait normal que l'on ait plus d'informations sur l'état des nappes phréatiques. Par exemple, le public doit savoir que la zone de captage de Modave a diminué de 30 % lors de la sécheresse de 2018. Pour le dire autrement, il faut considérer le citoyen comme adulte et ne pas craindre la panique. Ce qui pose la question de la responsabilisation : l'information comme transmission top-down ne rend pas les connaissances facilement assimilables, là où la responsabilisation rend l'information importante et désirable. L'information sans « pratique » n'est pas très utile et il est clair que l'information, même si elle est nécessaire, ne suffit pas à elle seule.

Cette information pourra être plus complète - devra être plus complète - dès lors que les habitants sont invités à participer aux solutions. Peut-être, donc, faudra-t-il penser à une modélisation de la circulation de l'information plus accessible encore, mais à proximité de celle qui rend l'habitant actif. Certes on peut créer des obligations - et il le faut -, par une série de normes et de réglementations, notamment avec les RRU et RCU, mais à quoi cela va-t-il servir si l'on a pas les capacités de contrôle et de suivi ainsi qu'on l'a vu par ailleurs, notamment en discutant de la thématique 5.

### **Inciter par l'expérimentation**

Mais il faut plus. Il s'agit dès lors de créer des incitants. Ceux-ci peuvent être financiers (voir la question des primes), mais ils peuvent être d'autres ordres. Par exemple sur la mise en place de dispositifs communs en intérieur d'îlot, il est apparu qu'une aide juridique pouvait être nécessaire. On le voit aussi sur la réhabilitation du Zwanewijdebeek à Boitsfort, sans une aide juridique sur l'assemblage des responsabilités, ce sera difficile d'avancer.

Mais sans doute le mieux est-il la mise en place d'un soutien à l'expérimentation concrète. L'exemple des Communautés hydrologiques de Brusseau, montre qu'il peut y avoir un intérêt des habitants pour ce type d'approche, tant en ce qui concerne l'espace public que les espaces privés. Le fait d'aborder la question de l'eau par sa gestion à la source, sur la base de technologies de basse intensité permet une appropriation par les habitants de cette forme de gestion.

Mais aussi, il ne faut pas oublier que les habitants aussi ont des intérêts. Ce n'est pas négatif en soi. La crise sur le BO Flagey est née du fait que des habitants n'étaient pas entendus sur leur crainte de voir arriver des travaux de long terme et que l'on ne savait rien répondre quand au risque sur le bâti et la vie sociale de la place. Pareillement, sur la question du square Lainé, une résistance sociale s'instaure autour de la préservation du Jardin Essentiel et nécessite le fait de rechercher des solutions créatives (solidarité de bassin versant).

Mais cette approche, construite sur une expertise à la fois citoyenne, technique et scientifique permet de modéliser des diagnostics et des propositions de solution qui ont du poids. Nous l'observons dans les Communautés hydrologiques de Brusseau, une gestion de l'eau à la source et de basse intensité technologique permet que les citoyens et citoyennes expriment une forte capacité d'analyse des situations, de formulation de propositions et d'élaboration de visions pour le territoire de connaissance qui est le leur avec le soutien d'experts techniques et scientifiques. A ce stade il ne s'agit plus de sensibilisation mais de potentiel de co-conception ou de co-création même.

Réunis autour de cas concrets sur lequel tous ont prise, habitants impliqués, experts, pouvoirs locaux et régionaux, etc. peuvent devenir les porteurs d'une réelle « Demande commune » en matière de gestion de l'eau, capable de traverser tant les parcelles privées que les espaces publics. Cette demande commune précède la commande publique ou privée. Elle est une pré-expertise qui peut évoluer et proliférer au sein des institutions. Brusseau appelle cet espace de réflexion et d'action commune les « Parlements des choses de l'eau ». Ce type d'approche devrait pouvoir être expérimenté, plus largement, mais aussi instauré, institué, dès lors que l'expérimentation aurait fait ses preuves. C'est en tout cas ce que Brusseau va tenter de démontrer.

### Agir au niveau de la parcelle

Cette participation se renforce encore, lorsqu'un individu met en place sur sa parcelle un élément d'une gestion à la source (e.g. déconnexion de toiture, stockage et utilisation de l'eau de pluie, infiltration, etc.). L'habitant dans cette dynamique est aussi co-producteur, pour autant qu'il soit soutenu dans cette direction. Avec les projets îlots d'eau nous renforçons la dynamique par une approche collective de l'intérieur d'îlot. On entre ici dans la sphère de la gestion en bien commun par la mise à disposition d'une part de l'espace privatif pour des usages collectifs. Cette approche innovante en est à ses prémises et demande à être soutenue.

C'est ce qui est tenté dans le cadre des contrats de quartier Abbaye à Forest ou Magritte à Jette. Mais ces tentatives expérimentales doivent pouvoir s'étendre sur l'ensemble de la Région bruxelloise.

### Penser des espaces de co-gestion

On voit aujourd'hui de multiples lieux où commencent à se jouer des formes de co-gestion entre habitants, acteurs privés ou publics... On pense ici au Parc Léopold où une réflexion appuyée s'est mise en place sur la base d'une étude demandée par Bruxelles-Ville, elle-même soutenue initialement par les EGEB et L'IRSNB. On peut penser au manoir d'Anjou où des habitants sont impliqués et responsabilisés dans la gestion d'un parc privé. Et que dire du Jardin essentiel qui est aujourd'hui essentiellement géré par les habitants avec toutefois une aide de BE et de la Commune. Il y a le Jardin de la Senne initié par les habitants, et qui sur son volet phyto-remédiation est appuyé par BE, les EGEB et d'autres... Les espaces de co-gestion où l'eau peut devenir une donnée importante se multiplient à l'envi. On verra aussi que cela s'accompagne toujours d'une question de gestion d'espace vert à la fois. Ces espaces se situent souvent au cœur de la ville dense. Une attention particulière doit leur être donnée. Ces « expérimentations » se font sur des modalités variées et toujours à évaluer.

Cela va parfois jusqu'au fait d'associer les habitants, dans un travail de vigilance, d'interpellation, mais aussi de contribution à l'entretien des lieux – Par exemple on peut imaginer des journées d'entretien, de nettoyage, de plantation... C'est ce qui est proposé sous un mode convivial dans le Zwanewijdebeek et intégré dans un processus d'appropriation des espaces. Au-delà de cette co-gestion c'est la notion de bien commun qui s'instaure.

Mais il faut évidemment faire attention à ce genre d'approche : cela ne doit pas devenir une démission des pouvoirs publics quant à leurs prérogatives, ni un lieu de délation ou encore de prétexte à de nouvelles enclosures. Par contre il s'agit à partir de ces formes de cogestion, de tenter de renforcer au contraire les usages partagés de lieux et pourquoi pas un certain contrôle social bienveillant. Ces actions se fondent sur une générosité volontaire et doivent apporter des plus-values sociales en terme de liens entre habitants et d'éducation à la responsabilisation individuelle et collective. Elles peuvent être, dans ces conditions, soutenues par un apport en experts ou un appui organisationnel, mais pas imposées.

## Intégrer les communes dans la réflexion

Les communes ont évidemment un grand rôle à jouer dans la dynamique de gouvernance de la gestion de l'eau et notamment dans ce qui est de la gestion à la source. Cela fait longtemps qu'elles sont impliquées dans la gestion de l'eau, elles ont même créé VIVAQUA comme intercommunale afin de les appuyer dans cette gestion. Elles sont donc administratrices d'une gestion centralisée. Mais l'approche de gestion de l'eau à la source fait partie de leurs prérogatives dès lors qu'elles sont aussi responsables de la gestion du territoire. Les communes ne sont pas toujours très conscientes de ce double rôle. Cependant, si la création des référents eaux dans les communes tend à réduire ce fossé, il reste encore bien du chemin.

Tout d'abord, il faudrait que les référents eaux aient une place plus importante au sein des Administrations communales, que leur mission soit davantage reconnue et connue.

Une expérimentation est faite notamment avec la « ville sensible à l'eau » outil méthodologique inspiré d'un concept développé en Australie, conçu pour guider les politiques publiques de gestion de l'eau dans une vision systémique<sup>15</sup>. Cet outil permet en effet d'envisager la transversalité des actions au sein même d'une commune. Le référent eau à Berchem-Sainte-Agathe en a fait une expérimentation qui ne demande qu'à être reproduite ailleurs..

Il faut aussi que les Communes se construisent une expérience à partir de leurs terrains. C'est par une prise de conscience de ce double rôle (gestionnaire de l'eau tuyautaire, et gestion d'une eau paysagère par l'aménagement du territoire) et par la participation à la création de solutions complexes dans des situations concrètes que les communes pourront être pleinement impliquées. La commune de Forest a été précurseur en la matière, en créant des coordinations au sein même de la commune. L'expérimentation à Forest encore , avec le cas de Lainé, qui pourrait baliser les choses. Mais ce n'est certainement pas le seul endroit.

Si à Berchem-Sainte-Agathe ou à Ganshoren, la création de « NRU » est le fait de l'administration , il y eu à chaque fois la volonté - qui est apparue comme une nécessité - d'aller à la rencontre des habitants pour co-produire des solutions et y prendre part concrètement (déconnexion des toitures).

Il faudrait aussi amplifier les rencontres intercommunales par bassin versant, comme cela commence à se faire avec les quatre communes du bassin du Molenbeek. L'expérience d'un Bassin versant solidaire y est mis en chantier par le Comité d'accompagnement du Molenbeek. Ici, il s'agit de soutenir le dialogue inter-communal, mais, au-delà de mener des projets communs, qui relient les habitants entre eux à diverses échelles et se mettent en lien avec les pouvoirs publics régionaux...

Il serait intéressant qu'une évaluation de ce « début » de travail soit réalisé dans le cadre de la réflexion sur le PGE afin d'en voir les résultats et comment intégrer ce type de pratique plus généralement.

## Créer des espaces de débat, des panels citoyens

Dans certains cas, on doit pouvoir imaginer d'impliquer largement les habitants dans certaines questions difficiles. Le référendum n'a pas été évoqué dans les discussions...

Il y a plusieurs méthodes. Soit on implique les personnes concernées parce qu'elle ont acquis des savoirs dans les matières que nous voulons traiter. C'est le cas avec les Communauté hydrologiques où, par exemple, des questions spécifiques étudiées par les habitants peuvent être valablement abordées.

Une autre approche serait celle du panel citoyen, de plus en plus évoquée. Dans ce cadre, ce ne sont pas des personnes concernées qui sont impliquées, mais des personnes tirées au sort dans sur base statistiques de la population bruxelloise. Elles sont dès lors sensées représenter un moyenne statistique.

Un panel citoyen ou mini public n'est sans doute pas envisageable pour toutes les questions mais le PGE pourrait servir de traitement de questions difficiles qui méritent l'avis de la population dont on pourrait faire une liste plus large :

- sur les aspects économique, quelle place pour les primes aux privés, quelle tarification de

15 Dobre, CC (en-cours), Stormwater management in Brussels-Capital Region: in transition towards a Water Sensitive City, thèse pour obtenir le grade du docteur en art de bâtir et urbanisme, sous la supervision de Prof. Dr. Luisa Moretto, Faculté d'Architecture La Cambre-Horta, Université libre de Bruxelles

l'assainissement lorsque des personnes utilisent l'eau des citernes ?

- sur la question du recouvrement des coûts de la gestion de l'eau, quel ratio entre d'un côté l'impôt et de l'autre le prix de l'eau au consommateur ?

- vu la précarité hydrique croissante, comment aborder cette question qui touche de plus en plus de monde ? Faut-il couper l'eau à ceux qui ne sont plus en capacité de payer leur facture ? Faut-il modifier les règles de la tarification progressive ? Par ex. faut-il rendre les premiers m<sup>3</sup> de consommation gratuits ?

- quelle approche donner à la densification urbaine ?

## Soutenir l'émergence et intégrer l'innovation sociale dans les politiques publiques

Peut-on dire que c'est au nom de l'intérêt général (la lutte contre les inondations, le réchauffement climatique, etc.), que les institutions doivent chercher à soutenir ce qui est émergent, partir à la recherche du « ferment de quelque chose » qui pourrait devenir important, de neuf (ou non), de solutions aux problèmes qui se posent ?

Aujourd'hui, l'expérimentation et la recherche se font à partir des institutions ad hoc de recherche telle qu'Innoviris. Cette dernière peut influencer les politiques publiques (p. ex. en matière de gestion de l'eau) en soutenant des projets d'innovation sociale et technique, mais sans aucune certitude que ces innovations seront « récupérées par les politiques publiques ». L'idée serait que chaque secteur, chaque pouvoir public, consacre une partie de son budget à l'innovation, de manière intrinsèque.

La formule « appel à projet » peut apporter des solutions et elle a des avantages. Mais son gros désavantage est la mise en concurrence entre acteurs émergents. Ce qui peut créer aussi de l'injustice. Les mieux armés pour répondre à ces appels risquent de l'emporter face à des acteurs tout aussi intéressants mais plus faibles pour diverses raisons. L'idée en effet n'est pas de faire gagner le meilleur mais de donner des capacités au plus grand nombre. On ne doit pas plaquer ce qui fonctionne dans le domaine purement économique vers ce qui est plus écologique et participatif. En ce sens l'innovation ne doit pas être le seul déterminant du soutien... la capacité de faire réseau, de contamination et de mise en lien pourrait être un critère plus judicieux.

Il y a lieu de penser ici les modalités d'adressage à ceux qui refusent la « récupération ». Une partie de la réponse peut-être contenue dans ce que le projet Brusseau appelle la « Demande commune » (voir plus haut).

Il reste une question de repérage : celle des expériences émergentes, de l'ouverture à des réseaux multiples, du renforcement de l'intérêt général de la mise en commun des pratiques, etc. Il s'agit de créer des ponts entre une multiplicité d'acteurs, etc.

Enfin, il y aurait une recommandation d'ordre général pour créer les conditions de réalisation d'une politique participative : contrairement au PGE précédent, celui-ci doit se traduire par une augmentation drastique des budgets consacrés à la gestion de l'eau à la source.

On peut lire dans la déclaration gouvernementale ceci :

*« Le Gouvernement appliquera autant que possible le concept dit de « gestion intégrée des eaux pluviales » (GiEP), afin de réduire le « tout au tuyau ». Le Gouvernement étudiera la possibilité de revoir la législation en vue de permettre à Vivaqua de co-financer des investissements communaux visant la mise en œuvre de solutions de gestion de l'eau alternatives aux bassins d'orage. »*

Et encore

*« Enfin, le Gouvernement réduira la construction de bassins d'orage et favorisera les modes alternatifs de gestion des eaux de ruissellement au travers d'une gestion intégrée des eaux pluviales. Il intensifiera également la rénovation du réseau d'égouttage. »*

Nous proposons que dans un tel cadre soit renforcé la participation des habitants à la chose publique de l'eau et de son environnement.

## Horizontaliser et assouplir la gouvernance

On l'aura remarqué dans ce texte, si, d'une part, les connaissances doivent toujours plus s'approfondir, d'autre part, elles doivent toujours plus dialoguer entre elles et s'élargir. De même la prise de décision doit contenir toujours plus de savoirs et de points de vues.

La Plate-Forme de Coordination est un lieu central de gouvernance et c'est fort bien. Initialement, cette plate-forme devait régler les questions qui se posaient entre la Région et les Intercommunales, ce qui était sans aucun doute très nécessaire. Mais dès lors que la question est aussi une question d'aménagement du territoire, les problèmes se posent différemment. Il semble que de plus en plus, les entités s'occupant de l'aménagement du territoire - que ce soit au niveau des communes ou au niveau de la Région - devront se retrouver impliquées d'une manière ou d'une autre dans cette plate-forme de coordination.

Mais surtout, il faut penser à d'autres lieux de coordination, sans doute au plus près des situations dans lesquelles de multiples partenaires sont appelés à travailler ensemble. Les cas se multiplient, mais prenons celui de Forest Nord. Par exemple, la remise en question du BO du square Lainé par les Communautés hydrologiques doit amener à discuter de ce qui est appelé « la demande commune » avec d'autres acteurs potentiels qui peuvent avoir une action positive sur le territoire en lien avec la problématique des inondations. Par ailleurs la plupart de ces acteurs se retrouvent au sein du comité d'accompagnement du CRU4. Ensemble, ils forment dès lors une sorte de plate-forme de discussion et de réflexion dans laquelle, outre toutes les institutions déjà présentes, les habitants concernés et impliqués sont eux-mêmes représentés. Là aussi l'expérimentation d'une telle approche se transformant en une dynamique créative commune devrait pouvoir être expérimentée. Des projets pilotes doivent être multipliés afin de créer un véritable savoir sur ces nouvelles manières de faire.

## Ouvrir l'expertise, en faire une demande commune

Le processus de l'expertise face, par exemple, aux questions d'inondations, a longtemps été laissée à Vivaqua seule. Un système en boucle s'était mis en place de telle sorte que l'approche de la gestion centralisée de l'eau constituait la seule réponse possible. Ainsi, la politique communal la faisait sienne, c'est à dire faisait de cette expertise une « demande commune » entre la Commune et Vivaqua à la base de ce qui deviendra la Commande publique... vers Vivaqua notamment.

Certains d'entre nous contestent cette boucle trop étroite et proposent qu'une expertise tenant compte de différentes dimensions de la gestion de l'eau soit présente et notamment de la gestion de l'eau à la source, territoriale, au même titre que l'approche tuyautaire. Ces deux formes d'expertise ne doivent pas seulement exister l'une à côté de l'autre comme il semble que cela se passe aujourd'hui, mais elles doivent dialoguer.

Cet apprentissage là est encore à faire, afin de créer, pourquoi pas, une « demande commune » élargie et ce jusqu'aux habitants mêmes. C'est ce que tente de montrer notamment le projet Brusseau.